

Aux Actionnaires de
Valtech S.E.
30 Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur les états financiers consolidés

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Valtech S.E, comprenant l'état de situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

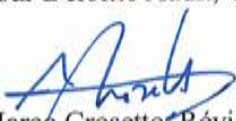
A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière de Valtech S.E au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil, est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, inclut les informations requises par la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises telle que modifiée, et la description requise à l'article 68bis paragraphes c et d de cette loi est en concordance avec les comptes annuels consolidés.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé



Marco Crosetto, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

29 avril 2016.

valtech.

Société européenne au capital de 3.330.923,32 €
Siège social : 30 bd Joseph II – L1840 Luxembourg

Annexes aux Comptes consolidés Exercice 2015

SOMMAIRE

| | page |
|--|------|
| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE..... | 5 |
| ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES DU GROUPE..... | 5 |
| ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE..... | 6 |
| TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE..... | 7 |
| VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES..... | 8 |
| NOTE 1 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L’EMETTEUR..... | 9 |
| NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES..... | 10 |
| 2.1. Référentiel comptable..... | 10 |
| 2.3. Présentation des comptes..... | 11 |
| 2.4. Périmètre et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et 28)..... | 12 |
| 2.5. Utilisations d’estimations..... | 14 |
| 2.6. Goodwill et regroupement d’entreprises..... | 14 |
| 2.7. Tests de dépréciations (IAS 36)..... | 16 |
| 2.8. Transactions internes..... | 16 |
| 2.9. Les transactions en devises (IAS 21)..... | 16 |
| 2.10. Conversions des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)..... | 17 |
| 2.11. Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)..... | 17 |
| 2.12. Immobilisations corporelles (IAS 16)..... | 17 |
| 2.13. Contrats de locations..... | 17 |
| 2.14. Créances clients et rattachés..... | 18 |
| 2.15. Instruments financiers (IAS 32 ET 39)..... | 18 |
| 2.16. Disponibilités, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placements (IAS 7 et 39).... | 18 |
| 2.17. Provisions pour retraite et avantages assimilés (IAS 19 R)..... | 19 |
| 2.18. Paiement en actions (IFRS 2)..... | 19 |
| 2.19. Provisions (IAS 37)..... | 20 |
| 2.20. Reconnaissance du chiffre d’affaires (IAS 11 ET IAS 18)..... | 20 |
| 2.21. Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l’aide publique (IAS 20) | 21 |
| 2.22. Autres produits et charges..... | 21 |
| 2.23. Endettement net et coût de l’endettement..... | 21 |
| 2.24. Impôts (IAS 12)..... | 21 |
| 2.25. Résultat par action (IAS 33)..... | 22 |
| 2.26. Retraitement de l’information comparative (application d’IAS 8 sur les méthodes comptables, changements d’estimations comptables et erreurs)..... | 22 |
| 2.27. Actifs non courants destinés à la vente (IFRS 5)..... | 23 |
| 2.28. Incidence de l’application de la norme IFRS 5 sur l’information comparative..... | 23 |
| Les activités en cours de cession au 31 décembre 2015 sont exercées par la filiale Valtech Services (Etats-Unis) et sont constituées par les activités informatiques historiques aux Etats-Unis. Ces activités ont été cédées en janvier 2016. La note 3.2 détaille plus amplement ces informations..... | 23 |
| 2.28.1. Le compte de résultat consolidé..... | 23 |
| 2.28.2. La situation financière consolidée..... | 24 |

| | |
|---|----|
| 2.28.3. Le tableau de flux consolidé..... | 25 |
| 2.29. Présentation du périmètre..... | 26 |
| NOTE 3 – LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L’EXERCICE | 27 |
| 3.1. Transfert de la société au Luxembourg..... | 27 |
| 3.2. Actifs disponibles à la vente | 27 |
| 3.3. Acquisition de la société w.illi.am (désormais Valtech Canada)..... | 28 |
| 3.4. Offre publique d’achat simplifiée | 28 |
| NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE..... | 29 |
| NOTE 5 – PERSONNEL | 31 |
| 5.1. Effectif moyen..... | 31 |
| 5.2. Sous-traitants | 31 |
| NOTE 6 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT..... | 32 |
| 6.1. Charges opérationnelles courantes | 32 |
| 6.2. Autres produits et charges | 32 |
| 6.3. E.B.I.T.D.A. | 33 |
| NOTE 7 – RESULTAT FINANCIER | 33 |
| NOTE 8 – IMPOTS ET IMPOTS DIFFERES | 33 |
| 8.1. Analyse de la charge d’impôt | 33 |
| 8.2. Preuve d’impôts..... | 34 |
| 8.3. Impôts différés..... | 35 |
| NOTE 9 – Goodwills | 36 |
| 9.1. Origine des Goodwills | 36 |
| 9.2. Tests de dépréciation..... | 37 |
| NOTE 10 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 38 |
| NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... | 38 |
| NOTE 12 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS..... | 39 |
| NOTE 13 – CREANCES COURANTES | 39 |
| 13.1. Créances clients et comptes rattachés | 39 |
| 13.2. Autres créances | 40 |
| NOTE 14 – CAPITAL..... | 41 |
| 14.1. Capital | 41 |
| 14.2. Actions d’autocontrôle – contrat de liquidité | 41 |
| 14.3. Actions d’autocontrôle – programme de rachat d’actions | 41 |
| 14.4. Résultat de base par action et résultat dilué par action | 42 |
| 14.5. Dividendes | 43 |
| NOTE 15 – PROVISIONS..... | 43 |
| 15.1. Evolution des provisions..... | 43 |
| 15.2. Provisions pour couverture sociale, engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l’emploi..... | 43 |
| 15.3. Provisions pour litiges | 44 |
| 15.4. Provisions pour locaux inoccupés..... | 45 |
| NOTE 16 – DETTES COURANTES – NON COURANTES..... | 46 |
| 16.1. Dettes non courantes..... | 46 |
| 16.2. Dettes courantes..... | 46 |
| 16.3. Dettes Fournisseurs | 46 |
| NOTE 17 – TRESORERIE et EQUIVALENTS DE TRESORERIE, | 47 |
| NOTE 18 – DETTES FINANCIERES ET INSTRUMENTS FINANCIERS | 47 |
| 18.1. Analyse de la dette par nature | 47 |
| 18.2. Analyse de la dette par échéances | 47 |
| 18.3. Analyse de la dette par devises | 48 |

| | | |
|---------|--|----|
| 18.4. | Analyse de la dette par taux..... | 48 |
| 18.5. | Contrats de financement..... | 48 |
| NOTE 19 | – GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS..... | 49 |
| 19.1. | Gestion du risque de change..... | 49 |
| 19.2. | Gestion du risque de taux..... | 49 |
| 19.3. | Risque de liquidité..... | 50 |
| 19.4. | Risque sur actions et autres placements financiers..... | 50 |
| NOTE 20 | – AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES - Plan de bons de souscription d’actions..... | 51 |
| 20.1. | Description des principales caractéristiques des plans d’options de souscriptions d’actions. ... | 51 |
| 20.2. | Informations sur la juste valeur des options attribuées..... | 52 |
| 20.3. | La maturité des options de souscription d’actions..... | 53 |
| 20.4. | La volatilité du cours..... | 54 |
| 20.5. | Les caractéristiques des plans..... | 54 |
| 20.6. | Charges comptabilisées au titre des avantages sur instruments de capital..... | 57 |
| NOTE 21 | – ENGAGEMENTS HORS BILAN..... | 57 |
| 21.1. | Obligations contractuelles..... | 57 |
| 21.2. | Garanties données..... | 58 |
| 21.4. | Garanties reçues..... | 58 |
| NOTE 22 | – PARTIES LIEES..... | 59 |
| 22.1. | Parties liées..... | 59 |
| 22.2. | Rémunérations brutes allouées aux organes d’administration..... | 59 |
| 22.3. | Montants alloués aux organes de direction..... | 59 |
| NOTE 23 | – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE..... | 60 |
| NOTE 24 | – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES..... | 61 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

| | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 retraité (**) | 31-déc.-14 publié | Note |
|--|----------------|-----------------------------|----------------------|-------|
| Revenus | 184,119 | 140,365 | 154,054 | 4 |
| Autres revenus | 787 | 395 | 395 | 4 |
| Total revenus | 184,906 | 140,760 | 154,449 | |
| Coût des ventes | (122,032) | (92,031) | (102,588) | 6.1. |
| Marge brute | 62,874 | 48,729 | 51,861 | |
| Coûts commerciaux | (11,462) | (8,452) | (9,023) | 6.1. |
| Coûts administratifs | (40,922) | (32,920) | (35,573) | 6.1. |
| Résultat opérationnel courant | 10,490 | 7,357 | 7,265 | |
| Coûts de restructuration | (921) | (1,671) | (1,671) | 6.2. |
| Autres produits et charges d'exploitation | 428 | 11 | 11 | 6.2. |
| Perte de valeur des goodwill | - | (1,811) | (1,811) | 6.2. |
| Résultat de l'activité opérationnelle | 9,997 | 3,886 | 3,794 | |
| Coût de l'endettement brut | (168) | (410) | (409) | 7 |
| Produit de la trésorerie et équivalent de trésorerie | 25 | 219 | 219 | 7 |
| Autres produits et charges financières | 218 | 1,289 | 1,289 | 7 |
| Résultat net avant impôts des activités poursuivies | 10,072 | 4,984 | 4,893 | |
| (Charges) produits d'Impôts | (3,135) | (3,008) | (3,009) | 8.2. |
| Résultat des activités non poursuivies (*) | (1,519) | (267) | - | |
| Résultat net de la période | 5,418 | 1,709 | 1,884 | |
| <i>Nombre moyen d'actions de base</i> | <i>26,940</i> | <i>22,772</i> | <i>22,772</i> | 14.3. |
| <i>Nombre moyen d'actions après dilution</i> | <i>29,196</i> | <i>23,847</i> | <i>23,847</i> | 14.3. |
| Résultat par action de base | 0.26 | 0.07 | 0.08 | 14.1. |
| Résultat par action diluée | 0.24 | 0.07 | 0.08 | 14.1. |

(*) Valtech a cédé le 1^{er} janvier 2016 l'un de ses fonds de commerce qui était détenu par Valtech Services (cf. Note 23) La quote-part de résultat de cette activité comptabilisée au titre de l'année 2015 est une perte de 1 693 milliers d'euros, comptabilisée sur la ligne « résultat des activités non poursuivies selon la norme IFRS 5.

(**) Les comptes de l'exercice 2014 ont été retraités en application des normes IAS 8 et IFRS 5 dont les impacts sont détaillés aux notes 2.26 à 2.28.

ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES DU GROUPE

| | 31-déc.-15 | retraité (*) | publié |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Résultat de l'exercice | 5,418 | 1,709 | 1,884 |
| Ecarts de conversion | 1,286 | (242) | (242) |
| Gains et pertes enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat | 1,286 | (242) | (242) |
| Ecarts actuariels sur indemnités de départ à la retraite | - | (13) | (13) |
| Gains et pertes enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat | - | (13) | (13) |
| Résultat Global part du Groupe | 6,704 | 1,454 | 1,629 |

(*) Les comptes de l'exercice 2014 ont été retraités en application des normes IAS 8 et IFRS 5 dont les impacts sont détaillés aux notes 2.26 à 2.28.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

| | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 retraité (*) | 31-déc.-14 publié | Variation | Notes |
|---|----------------|----------------------------|----------------------|---------------|-------|
| Goodwill | 15,778 | 15,168 | 15,168 | 610 | 9 |
| Immobilisations incorporelles nettes | 2,215 | 1,826 | 1,826 | 389 | 10 |
| Immobilisations corporelles nettes | 4,304 | 2,773 | 2,773 | 1,531 | 11 |
| Autres actifs non courant, nets | 2,887 | 3,447 | 3,447 | (560) | 12 |
| Impôts différés actifs | 3,335 | 2,562 | 2,562 | 773 | 8.3. |
| Actifs disponibles à la vente, abandon d'activité | 1,981 | - | - | 1,981 | 9 |
| Actifs non courants | 30,500 | 25,776 | 25,776 | 4,724 | |
| Créances clients et comptes rattachés | 55,532 | 37,628 | 37,628 | 17,904 | 13.1. |
| Autres actifs courants | 9,350 | 7,436 | 7,436 | 1,914 | 13.2. |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 17,577 | 26,216 | 26,216 | (8,639) | 17 |
| Actifs courants | 82,459 | 71,280 | 71,280 | 11,179 | |
| TOTAL ACTIF | 112,959 | 97,056 | 97,056 | 15,903 | |

| | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 retraité (*) | 31-déc.-14 publié | Variation | Notes |
|--|---------------|----------------------------|----------------------|---------------|-------|
| Capital social | 3,331 | 3,331 | 3,331 | - | 14 |
| Réserves | 50,409 | 51,768 | 52,189 | (1,359) | 14 |
| Résultat net - part du Groupe | 5,418 | 1,709 | 1,884 | 3,709 | 14 |
| Capitaux propres - part du Groupe | 59,158 | 56,808 | 57,404 | 2,350 | 14 |
| Intérêts minoritaires | - | - | - | - | |
| Capitaux propres | 59,158 | 56,808 | 57,404 | 2,350 | |
| Provisions pour risques et charges - part non courante | 101 | 485 | 485 | (384) | 15 |
| Pensions et indemnités de départ à la retraite | 528 | 508 | 508 | 20 | 15 |
| Emprunts étab. de crédit - part non courante | 115 | 112 | 112 | 3 | 18 |
| Impôts différés passif | 894 | 711 | 711 | 183 | 8.3. |
| Passifs non courants | 1,638 | 1,816 | 1,816 | (178) | |
| Provisions pour risques et charges - part courante | 3,382 | 2,046 | 2,046 | 1,336 | 15 |
| Emprunts auprès des étab. de crédit - part courante | - | 828 | 828 | (828) | 18 |
| Découverts bancaires | - | - | - | - | 17 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 20,329 | 16,015 | 16,015 | 4,314 | 16.3. |
| Autres passifs courants | 28,452 | 19,543 | 18,947 | 8,909 | 16.2. |
| Passifs courants | 52,163 | 38,432 | 37,836 | 13,731 | |

(*) L'état de la situation financière du groupe de l'exercice 2014 a été retraité en application de la norme IAS 8 dont les impacts sont détaillés aux notes 2.26 à 2.28.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

| (en milliers d'euros) | 31-déc-15 | 31-déc-14 retraité (*) | 31-déc-14 publié |
|--|----------------|---------------------------|---------------------|
| Activités opérationnelles | | | |
| Résultat net | 5 418 | 1 709 | 1 884 |
| Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation | | | |
| - Dépréciation et amortissement, net | 2 347 | 1 992 | 1 992 |
| - Dépréciation des écarts d'acquisition | - | 1 811 | 1 811 |
| - Dotation (reprise) aux provisions | 792 | (327) | (327) |
| - Dotation aux provisions pour engagement de retraite | 113 | (172) | (172) |
| - Moins (plus) values sur cessions | 48 | (1) | (1) |
| - Charges liées aux paiements en actions | 1 129 | 644 | 644 |
| - Résultat des activités non poursuivies | - | - | - |
| Coûts financiers | 143 | 196 | 196 |
| Charges d'impôts (Impôts différés inclus) | 3 135 | 3 009 | 3 009 |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts | 13 125 | 8 861 | 9 036 |
| Impôts payés | (3 249) | (2 522) | (2 522) |
| Variation nettes des actifs et passifs courants | (7 344) | (5 417) | (5 592) |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles | 2 532 | 922 | 922 |
| Reclassement des flux de trésorerie des activités en cours de cession | 168 | 267 | - |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation poursuivies | 2 700 | 1 189 | 922 |
| Activités d'investissement | | | |
| Investissement actif non courant corporel | (2 864) | (1 543) | (1 543) |
| Investissement actif non courant incorporel | (1 192) | (2 119) | (2 119) |
| Prix de cession des actifs non courants cédés | 1 519 | - | - |
| Acquisition de filiales | (4 104) | (664) | (664) |
| Flux dus aux acquisitions (trésorerie acquise ou cédée) | 1 441 | 284 | 284 |
| Augmentation (Diminution) des investissements financiers | 685 | (178) | (178) |
| Flux nets de trésorerie liés aux investissements des activités | (4 515) | (4 220) | (4 220) |
| Reclassement des flux de trésorerie liés aux investissements des activités en cours de cession | - | - | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies | (4 515) | (4 220) | (4 220) |
| Activités de financement | | | |
| Intérêts payés | (143) | (196) | (196) |
| Augmentation de capital | - | 27 000 | 27 000 |
| Produit des BSA | 723 | - | - |
| (Diminution) des dettes financières | (828) | (3 114) | (3 114) |
| Rachat d'actions propres | (6 283) | - | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement | (6 531) | 23 690 | 23 690 |
| Reclassement des flux de trésorerie liés au financement des activités en cours de cession | - | - | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux financements des activités poursuivies | (6 531) | 23 690 | 23 690 |
| Incidence des variations des cours des devises | (125) | 1 328 | 1 328 |
| Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies | (8 471) | 21 987 | 21 720 |
| Flux de trésorerie des activités en cours de cession | (168) | (267) | - |
| Flux nets de trésorerie de l'ensemble | (8 639) | 21 720 | 21 720 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice | 26 216 | 4 496 | 4 496 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice | 17 577 | 26 216 | 26 216 |

En application de la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, l'activité Valtech services, cédés en 2016, sont présentés comme des activités en cours de cession.

(*) Les comptes de l'exercice 2014 ont été retraités en application des normes IAS 8 et IFRS 5 dont les impacts sont détaillés aux notes 2.26 à 2.28.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

La variation des capitaux propres sur 2014 et 2015 peut se présenter de la manière suivante :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Nombre d'actions | Capital | Primes d'émission | Réserves | Rémunérations payées en actions différées | Résultat net | Actions d'auto contrôle | Ecart de conv. | Total part du Groupe | Intérêts mino. | Total |
|---|-------------------|--------------|-------------------|-----------------|---|--------------|-------------------------|----------------|----------------------|----------------|----------------|
| Au 31 décembre 2013 | 21,224,192 | 2,570 | 76,198 | (51,032) | 1,899 | 1,021 | (7) | (1,815) | 26,834 | - | 28,834 |
| Affectation du résultat | - | - | - | 1,021 | - | (1,021) | - | - | - | - | - |
| Résultat net de l'exercice | - | - | - | - | - | 1,884 | - | - | 1,884 | - | 1,884 |
| Gains et pertes enregistrés en capitaux propres | - | - | - | (13) | - | - | - | (242) | (255) | - | (255) |
| Résultat Global | - | - | - | (13) | - | 1,884 | - | (242) | 1,629 | - | 1,629 |
| Rémunérations payées en actions différées | - | - | - | - | 644 | - | - | - | 644 | - | 644 |
| Augmentation de capital | 6,279,070 | 760 | 26,240 | - | - | - | - | - | 27,000 | - | 27,000 |
| Achats actions propres | - | - | - | - | - | - | (703) | - | (703) | - | (703) |
| Dividendes versés | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des transactions avec les actionnaires | 6,279,070 | 760 | 26,240 | - | 644 | - | (703) | - | 26,941 | - | 26,941 |
| Au 31 décembre 2014 | 27,503,262 | 3,330 | 102,438 | (50,024) | 2,543 | 1,884 | (710) | (2,057) | 57,404 | - | 57,404 |
| Retraitement liés aux modifications à l'ouverture (*) | - | - | - | (421) | - | (175) | - | - | (596) | - | (596) |
| Au 31 décembre 2014 | 27,503,262 | 3,330 | 102,438 | (50,445) | 2,543 | 1,709 | (710) | (2,057) | 56,808 | - | 56,808 |
| Affectation du résultat | - | - | - | 1,709 | - | (1,709) | - | - | - | - | - |
| Résultat net de l'exercice | - | - | - | - | - | 5,418 | - | - | 5,418 | - | 5,418 |
| Gains et pertes enregistrés en capitaux propres | - | - | - | - | - | - | - | 1,247 | 1,247 | - | 1,247 |
| Résultat Global | - | - | - | - | - | 5,418 | - | 1,247 | 6,665 | - | 6,665 |
| Rémunération payées en actions différés | - | - | - | - | 1,852 | - | - | - | 1,852 | - | 1,852 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Achats actions propres | - | - | - | - | - | - | (6,167) | - | (6,167) | - | (6,167) |
| Dividendes versés | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des transactions avec les actionnaires | - | - | - | - | 1,852 | - | (6,167) | - | (4,315) | - | (4,315) |
| Au 31 décembre 2015 | 27,503,262 | 3,330 | 102,438 | (48,736) | 4,395 | 5,418 | (6,877) | (810) | 59,158 | - | 59,158 |

(*) En application des principes établis par IAS 8, les corrections ont été rattachées aux exercices comptables concernés quand ils ont pu être déterminés et imputés sur les capitaux propres d'ouverture. La correction est détaillée en Note 2.26.

NOTE 1 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

Dénomination : VALTECH.

Siège social : 30 bd Joseph II, L-1840 Luxembourg

Forme juridique : Société Européenne à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du droit luxembourgeois.

La société tête de groupe est la société VALTECH S.E.

L'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'année 2015 se tiendra le 30 juin 2016.

Les comptes du Groupe VALTECH ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 16 mars 2016.

En tant qu'acteur « digital full service », Valtech sait apporter de la valeur à ses clients à toutes les étapes d'un projet digital : conseil en stratégie, conception, création graphique, développement et optimisation de plateformes digitales critiques pour l'entreprise. Grâce à son engagement reconnu dans l'innovation et l'agilité, Valtech aide les grandes marques à se développer et augmenter leur chiffre d'affaires grâce aux technologies du web tout en optimisant les délais de commercialisation et le retour sur investissement.

NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2015

Les notes 4 à 8 illustrent principalement les éléments de compte de résultat.
Les notes 9 à 22 illustrent les éléments de bilan.

NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité les normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») publiées par l'IASB (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2015, (disponibles sur internet :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), et présentés avec, en comparatif, l'exercice 2014 établi selon le même référentiel.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés 2015 sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2014, à l'exception des amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1^{er} Janvier 2016 ou après.

2.2.1. Evolutions comptables mises en oeuvre dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015

Le Groupe a appliqué dans ses états financiers consolidés de l'exercice 2015 les nouvelles normes et amendements tels qu'adoptés par l'UE et d'application obligatoire au 1er janvier 2015.

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, qui ont un effet sur les comptes de la société concernant uniquement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ». L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle précise notamment les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'appliquer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. En revanche, l'interprétation IFRIC 21 ne traite pas de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au niveau du Groupe, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification, à chaque arrêté intermédiaire, du rythme de reconnaissance en résultat de deux droits ou taxes en vigueur en France et auparavant constatées prorata temporis: la taxe foncière et la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). L'application d'IFRIC 21 n'a donc pas d'incidence sur les résultats annuels et sur le compte de résultat de l'exercice 2014. Les impacts d'IFRIC 21 sur le bilan consolidé du 31 décembre 2014 sont peu significatifs (augmentation des réserves consolidées de l'ordre de 26 milliers d'euros après impôts), par conséquent les comptes n'ont pas été retraités en 2014.

2.2.2 Textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire en 2015 et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation

Les textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire en 2015 et pour lesquels le Groupe n'a pas décidé une application par anticipation sont les suivants :

1. IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ; Cette norme sur la reconnaissance du chiffre d'affaires est d'application rétrospective soit limitée au calcul de l'effet cumulé de la nouvelle méthode à la date d'ouverture de l'exercice du changement (1er janvier 2018), soit en retraitant les périodes comparatives présentées. Le nombre d'années comparatives présentées ne sera décidé qu'en fin de projet de déploiement.
2. IFRS 9 « Instruments financiers » (1^{er} janvier 2018) : modifie les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers. IFRS 9 modifie aussi la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus les pertes encourues.
3. IFRS 16 (1er janvier 2018 ou 2019) : cette norme sur le traitement comptable des contrats de location est d'application obligatoire au 1er janvier 2019 ou de façon anticipée au 1er janvier 2018 avec IFRS 15. Elle est d'application rétrospective soit à la date de première application soit à l'ouverture de l'année comparative présentée. Cette norme modifiera principalement la comptabilisation des contrats de location chez les locataires avec la comptabilisation d'un actif et d'un passif représentatif du droit d'usage lors de sa livraison par le bailleur. La norme introduit ainsi une nouvelle base de séparation entre contrats avec les fournisseurs qui repose sur une nouvelle définition comptable d'une location et d'un contrat de services.
4. Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables » ;
5. Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
6. Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
7. Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
8. Améliorations annuelles, cycles 2010-2012 et 2012-2014.

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune des normes, interprétations et amendements adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne et dont la mise en application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2015. L'impact de ces normes sur les résultats et la situation financière du Groupe est en cours d'évaluation.

2.3. Présentation des comptes

Le Groupe VALTECH présente un compte de résultat par fonction en faisant ressortir les éléments suivants :

- les coûts des ventes (charges nécessaires à la réalisation des projets),
- les frais commerciaux,
- les frais généraux et administratifs.

L'ensemble de ces trois postes représente les charges opérationnelles qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir la marge opérationnelle, indicateur de performance de l'activité du Groupe. Afin de fournir une information exhaustive, ces charges opérationnelles sont analysées par nature dans la Note 4 « Informations complémentaires sur le résultat opérationnel » du document présent.

Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certains éléments notamment les actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

2.4. Périmètre et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et 28)

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société VALTECH S.E. et de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement ou contrôlées directement ou indirectement selon la norme IFRS 10 et les sociétés sous influence notable selon la norme IAS 28.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leur pays respectif. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le groupe.

Le résultat des filiales acquises ou cédées durant l'exercice est intégré dans le résultat consolidé de la date effective de prise de contrôle jusqu'à la date effective de cession.

Le périmètre de consolidation est détaillé en paragraphe 2.27 « Présentation du périmètre ».

Intégration globale

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VALTECH réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Le contrôle existe lorsque VALTECH détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque VALTECH, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

VALTECH consolide les entités ad hoc qu'il contrôle en substance lorsqu'il a la majorité des avantages ou qu'il conserve la majorité des risques résiduels inhérents à l'entité ad hoc ou à ses actifs. Il n'existe aucune entité ad hoc au cours des exercices 2014 et 2015.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque VALTECH détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Au 31 décembre 2015, VALTECH ne consolide plus aucune société selon la méthode de la mise en équivalence.

Sociétés hors périmètre

Les participations dans lesquelles le groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « titres disponibles à la vente » et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers. Au 31 décembre 2015, aucune participation n'est concernée.

2.5. Utilisations d'estimations

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de VALTECH doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui peuvent affecter les états financiers des exercices à venir. Le groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires pour les projets au forfait qui intègre une estimation du taux d'avancement des projets,
- dépréciation des créances douteuses,
- dépréciation des goodwill dont l'évaluation repose notamment sur des hypothèses de flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation, de valeurs terminales basées notamment sur des taux de croissance à long terme,
- valorisation des actifs et passifs liés aux engagements de retraite à travers la prise en compte des hypothèses actuarielles en vigueur à la date de clôture (taux d'actualisation, taux d'évolution des salaires, taux d'inflation et table de mortalité et turnover),
- valorisation des instruments financiers,
- impôts différés et charges d'impôts hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires
- provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation de la position juridique et à la valorisation des risques

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

2.6. Goodwill et regroupement d'entreprises

Le groupe applique les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisées (IAS 27 ayant depuis été remplacée par IFRS 10) depuis le 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 étant traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition selon laquelle les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels assumés, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3 révisée.

L'allocation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3 révisée, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. Lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100%, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprise, de comptabiliser l'écart d'acquisition soit sur une base de 100%, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 avaient été traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat, contre réserves avant le 1er janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement. Une position de l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) de janvier 2013 est venue corriger les analyses sur les compléments de prix avec conditions de présence, qui doivent désormais être systématiquement considérés des éléments de rémunération.

Les goodwills sont rattachés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Ces unités correspondent à des ensembles économiques dont l'activité continue génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants les uns des autres. Ce peut être des zones géographiques mais également des lignes de métiers.

Les Goodwill liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "Titres mis en équivalence".

Les Goodwill sont reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21.

2.7. Tests de dépréciations (IAS 36)

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations corporelles, Goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Pour les goodwills et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année calendaire sur la base de la plus haute des valeurs suivantes :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale,
- prix de vente net estimé.

La valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La méthode prolonge à l'infini un montant normatif avec un taux de croissance. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital pour chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). (Cf. paramètres retenus en 9.2. Dépréciation des écarts d'acquisition).

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

2.8. Transactions internes

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.9. Les transactions en devises (IAS 21)

La devise fonctionnelle de la société-mère est l'euro.

Les charges et les produits des opérations en devises étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises étrangères sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultants de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat sauf si ceux-ci constituent des actifs ou passifs de couverture. Dans ce cas l'écart est enregistré en capitaux propres.

Au 31 décembre 2015, tous les impacts liés aux transactions en devises étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.10. Conversions des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste Réserves de conversion, pour la part revenant au groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

2.11. Autres immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Les coûts capitalisés des logiciels développés à usage interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels et une quote-part directement affectable de frais généraux de production.

2.12. Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont inclus dans le coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties selon leur durée de vie attendue, comme suit :

- Agencements, aménagements, installations techniques 8-10 ans
- Matériel informatique 3-5 ans
- Mobilier 5-7 ans

2.13. Contrats de locations

Contrat de location financement

Les contrats de location d'actifs, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Les immobilisations acquises sous forme de contrat de location financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée d'utilité de l'actif et la durée du contrat.

Contrat de location simple

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve substantiellement les risques et avantages économiques relatifs à la propriété sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats (nets de remises ou ristournes reçue par le bailleur) sont comptabilisés en charges de l'exercice de manière linéaire au cours de la période du contrat. Conformément à l'interprétation SIC 15 relative aux avantages consentis par le bailleur au preneur dans le cadre de contrats de location simple, le Groupe comptabilise les avantages cumulés dans le cadre de franchises de loyers comme une diminution de la charge locative sur la durée du bail.

2.14. Créances clients et rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Le Groupe peut disposer de programmes de mobilisation de créances commerciales dans certains pays :

- Lorsque les risques sur les créances commerciales ne sont pas substantiellement tous transférés aux organismes de financement, les créances commerciales mobilisées sont maintenues au bilan dans les créances, et une dette financière est enregistrée dans l'endettement à court terme.
- Lorsque les risques sur les créances commerciales sont substantiellement tous transférés aux organismes de financement, le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

Le groupe fait usage de plusieurs contrats de mobilisation de créances qui transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Au 31 décembre 2015, selon les normes IFRS (IAS 39), le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

2.15. Instruments financiers (IAS 32 ET 39)

Selon les normes IAS 32 et 39, tous les instruments sont comptabilisés initialement au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti sauf pour les instruments dérivés. L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « trésorerie » et des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture au cours de l'exercice est comptabilisé en capitaux propres et reclassés en résultat lorsque les flux couverts affectent le compte de résultat.

2.16. Disponibilités, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placements (IAS 7 et 39)

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance restante est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

2.17. Provisions pour retraite et avantages assimilés (IAS 19 R)

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

2.18. Paiement en actions (IFRS 2)

Certains salariés et mandataires sociaux du groupe peuvent bénéficier de bons de souscription d'actions, de plans d'achat et de souscription d'actions et de plans d'actions de performance.

L'émission de BSAR en juillet 2013, de décembre 2014 et de juin et juillet 2015 sont évaluées à la date d'attribution selon le modèle de Monte Carlo, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur à la date d'attribution et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie du bon.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits, la contrepartie, en situation nette dans un compte spécifique.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performances soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée a minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu.

Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon aux membres du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

2.19. Provisions (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé significatif.

2.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IAS 11 ET IAS 18)

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par l'ensemble des sociétés consolidées du groupe et au produit des ventes de licences. Le mode de reconnaissance du chiffre d'affaires est fonction de la nature des prestations :

• Prestation en régie

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations selon IAS 11

• Prestations en mode projet

Dans le cas où des contrats en mode projet sont conclus avec obligation de résultat, le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés conformément à IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11 avec les particularités suivantes :

- quand le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan,
- lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts ;
- lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

2.21. Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique (IAS 20)

Les subventions qui compensent les charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de manière systématique en tant que produits opérationnels dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues. Il s'agit principalement de crédits d'impôts au titre de la Recherche.

La société a consulté un cabinet spécialisé dans l'établissement des demandes de Crédit d'Impôt Recherche et a pu ainsi dégager un Crédit d'un montant de 263 milliers d'euros sur l'exercice 2015, de 191 milliers d'euros sur l'exercice 2014.

L'impact de ce crédit d'impôt recherche sur l'exercice 2015 est comptabilisé selon la norme IAS 20 en déduction du coût des ventes.

2.22. Autres produits et charges

Le poste Autres produits et charges inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles hors celles liées aux activités non poursuivies, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

2.23. Endettement net et coût de l'endettement

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

2.24. Impôts (IAS 12)

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Aucune reconnaissance de créance complémentaire d'impôt différé n'a eu lieu en 2014, et une créance d'impôt différé de 977 milliers d'euros a été reconnue en 2015. Les créances liées à une économie d'impôt au 31 décembre 2015 s'élève à 2.339 milliers d'euros :

- déficit reportables activés pour 1.806 milliers d'euros pour les Etats Unis (avec un effet de change positif de 186 milliers d'euros sur 2015).
- déficit reportables activés pour 162 milliers d'euros pour le Canada issu de la situation nette achetée.
- Impôt différé actif de 371 milliers d'euros pour l'Inde et concernant des différences temporaires.

2.25. Résultat par action (IAS 33)

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué selon les règles édictées par IAS 33.

Le résultat par action est obtenu à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en déduction des capitaux propres.

Le résultat net par action dilué prend en compte le cas échéant les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites ayant un effet dilutif selon la « méthode du rachat d'actions ».

2.26. Retraitement de l'information comparative (application d'IAS 8 sur les méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs)

Au terme des audits internes et externes diligentés aux Etats-Unis et en application de la norme IAS 8, les comptes consolidés de VALTECH ont fait l'objet de corrections au titre des exercices 2014 et antérieurs, sans effet sur la trésorerie.

Ces corrections concernent le rattachement de provisions sur des dettes personnel sur la bonne période. En application des principes établis par IAS 8, les corrections ont été rattachées aux exercices comptables concernés et imputées sur les capitaux propres d'ouverture du 1^{er} janvier 2014 :

| | Capitaux propres au 1er janvier 2014 | Résultat de l'exercice 2014 | Capitaux propres au 1er janvier 2015 |
|------------------|--|--------------------------------|--|
| Dettes personnel | (421) | (175) | (596) |

(*) Le retraitement du compte de résultat 2014 entraîne une diminution de 175 milliers d'euros du résultat opérationnel courant suite à l'augmentation des charges de personnel après analyse du rattachement des charges à l'exercice..

(**) Hors incidence des écarts de conversion

| Résultat de l'exercice 2014 | Résultat net | Nombre moyen d'actions | Résultat par action |
|-----------------------------------|--------------|---------------------------|------------------------|
| 2015 | | | |
| Résultat de base par action | (175) | 26 940 179 | (0,01) |
| Effets dilutif des stocks options | | 2 256 578 | 0,00 |
| Résultat par action dilué | (175) | 29 196 757 | (0,01) |

2.27. Actifs non courants destinés à la vente (IFRS 5)

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession.

Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales. Au 31 décembre 2015, Les actifs et passifs destinés à être cédés sous la forme d'une cession de fonds de commerce restent consolidés ligne à ligne du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges sont classés sur une ligne dans le compte de résultat du groupe. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait diminuée, ou un profit en cas de reprise de dépréciation.

La classification comme activité non poursuivie a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

2.28. Incidence de l'application de la norme IFRS 5 sur l'information comparative.

Les activités en cours de cession au 31 décembre 2015 sont exercées par la filiale Valtech Services (Etats-Unis) et sont constituées par les activités informatiques historiques aux Etats-Unis. Ces activités ont été cédées en janvier 2016. La note 3.2 détaille plus amplement ces informations.

2.28.1. Le compte de résultat consolidé

| | 31-déc.-14 retraité | IFRS 5 activité abandonnées ou en cours de cession | 31-déc.-14 retraité |
|--|------------------------|---|------------------------|
| Revenus | 154 054 | (13 689) | 140 365 |
| Autres revenus | 395 | - | 395 |
| Total revenus | 154 449 | (13 689) | 140 760 |
| Coût des ventes | (102 763) | 10 732 | (92 031) |
| Marge brute | 51 686 | (2 957) | 48 729 |
| Coûts commerciaux | (9 023) | 570 | (8 453) |
| Coûts administratifs | (35 573) | 2 654 | (32 919) |
| Résultat opérationnel courant | 7 090 | 267 | 7 357 |
| Coûts de restructuration | (1 671) | - | (1 671) |
| Autres produits et charges d'exploitation | 11 | - | 11 |
| Perte de valeur des goodwill | (1 811) | - | (1 811) |
| Résultat de l'activité opérationnelle | 3 619 | 267 | 3 886 |
| Coût de l'endettement brut | (409) | - | (409) |
| Produit de la trésorerie et équivalent de trésorerie | 219 | - | 219 |
| Autres produits et charges financières | 1 289 | - | 1 289 |
| Résultat net avant impôts des activités poursuivies | 4 718 | 267 | 4 985 |
| (Charges) produits d'impôts | (3 009) | - | (3 009) |
| Quote-part dans le résultat des sociétés associées | - | - | - |
| Résultat des activités non poursuivies (*) | - | (267) | (267) |
| Résultat net de la période | 1 709 | - | 1 709 |
| <i>Nombre moyen d'actions de base</i> | 22 772 | | 22 772 |
| <i>Nombre moyen d'actions après dilution</i> | 23 847 | | 23 847 |
| Résultat par action de base | 0,08 | | 0,08 |

2.28.2. La situation financière consolidée

La cession devant prendre la forme d'une cession de fonds de commerce, les créances et dettes 2014 attachées à l'activité destiné à être cédées sont conservées dans le bilan selon leur présentation originelle.

2.28.3. Le tableau de flux consolidé

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-14 Retraité | IFRS 5 activité abandonnées ou en cours de cession | 31-déc.-14 retraité |
|--|------------------------|--|------------------------|
| Activités opérationnelles | | | |
| Résultat net | 1 709 | - | 1 709 |
| Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation | | | |
| - Dépreciation et amortissement, net | 1 992 | (36) | 1 956 |
| - Dépreciation des écarts d'acquisition | 1 811 | - | 1 811 |
| - Dotation (reprise) aux provisions | (327) | - | (327) |
| - Dotation aux provisions pour engagement de retraite | (172) | - | (172) |
| - Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants | (1) | - | (1) |
| - Charges liées aux paiements en actions | 644 | - | 644 |
| Coûts financiers | 196 | - | 196 |
| Charges d'impôts (Impôts différés inclus) | 3 009 | - | 3 009 |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts | 8 861 | (36) | 8 825 |
| Impôts payés | (2 522) | - | (2 522) |
| Variation nettes des actifs et passifs courants | (5 417) | - | (5 417) |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles | 922 | (36) | 886 |
| Reclassement des flux de trésorerie des activités en cours de cession | - | 267 | 267 |
| Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation poursuivies | 922 | 231 | 1 153 |
| Activités d'investissement | | | |
| Investissement actif non courant corporel | (1 543) | - | (1 543) |
| Investissement actif non courant incorporel | (2 119) | - | (2 119) |
| Prix de cessions des actifs non courants cédés | - | - | - |
| Acquisition de filiales | (664) | - | (664) |
| Flux dus aux acquisitions (trésorerie acquise ou cédée) | 284 | - | 284 |
| Augmentation (Diminution) des investissements financiers | (178) | - | (178) |
| Flux nets de trésorerie liés aux investissements des activités | (4 220) | - | (4 220) |
| Reclassement des flux de trésorerie liés aux investissements des activités en cours de cession | - | - | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux investissements des activités poursuivies | (4 220) | - | (4 220) |
| Activités de financement | | | |
| Intérêts payés | (196) | - | (196) |
| Augmentation de capital | 27 000 | - | 27 000 |
| Augmentation des dettes financières | - | - | - |
| (Diminution) des dettes financières | (3 114) | - | (3 114) |
| Rachat d'actions propres | - | - | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement | 23 690 | - | 23 690 |
| Reclassement des flux de trésorerie liés au financement des activités en cours de cession | - | - | - |
| Flux nets de trésorerie liés aux financements des activités poursuivies | 23 690 | - | 23 690 |
| Incidence des variations des cours des devises | 1 328 | - | 1 328 |
| Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités poursuivies | 21 720 | 231 | 21 951 |
| Flux de trésorerie des activités en cours de cession | - | (231) | (231) |
| Flux nets de trésorerie de l'ensemble | 21 720 | - | 21 720 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice | 4 496 | - | 4 496 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice | 26 216 | - | 26 216 |

2.29. Présentation du périmètre

Les comptes consolidés de VALTECH S.E. et ses filiales au 31 décembre 2015 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est précisée dans le tableau ci-dessous :

| | | 2015 | 2014 | ou de création | consolidation |
|-----------------|---|------|------|-------------------|----------------------|
| France | Valtech S.E. | | | | Société mère |
| | Valtech Training | 100% | 100% | 2002 | Intégration globale |
| | Valtech Technology Consulting (dormant) | 100% | 100% | 2006 | Intégration globale |
| Allemagne | Valtech AG | 100% | 100% | 2000 | Intégration globale |
| | Valtech GmbH | 100% | 100% | 1999 | Intégration globale |
| Australie | Valtech Holdings Australia | 100% | 100% | 2014 | Intégration globale |
| | Valtech Digital Australia | 100% | 100% | 2014 | Intégration globale |
| Canada | Valtech Canada | 100% | - | 2015 | Intégration globale |
| Danemark | Valtech A/S | 100% | 100% | 2000 | Intégration globale |
| Espagne | Valtech Digital Spain (sans activité) | 100% | 100% | 2014 | Intégration globale |
| Grande Bretagne | Valtech UK | 100% | 100% | 1996 | Intégration globale |
| Hong Kong | Valtech HK Ltd | 100% | 100% | 2010 | Intégration globale |
| India | Valtech India Systems Private Ltd | 100% | 100% | 1997 | Intégration globale |
| Suède | Valtech AB | 100% | 100% | 1999 | Intégration globale |
| | Kiara Scandinavia AB | 100% | 100% | 2008 | Intégration globale |
| | Neon Stingray Scandinavia AB | 100% | 100% | 2014 | Intégration globale |
| Singapour | Valtech Digital Singapore | 100% | 100% | 2014 | Intégration globale |
| Suisse | Valtech Digital Switzerland | 100% | 100% | 2014 | Intégration globale |
| USA | Valtech Inc. | 100% | 100% | 1997 | Intégration globale |
| | Valtech Solutions | 100% | 100% | 2010 | Intégration globale |
| | Valtech Services | 100% | 100% | 2015 | Application d'IFRS 5 |

NOTE 3 – LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1 Transfert de la société au Luxembourg

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a arrêté un projet de transfert de la société au Luxembourg. Ce projet a été approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2015. Conformément au calendrier indicatif qui a été mis à la disposition de l'Assemblée Générale, le transfert de la société a eu lieu le 1^{er} octobre 2015. Le transfert n'a pas d'incidence sur les comptes annuels.

3.2 Actifs disponibles à la vente

Au cours du 1^{er} semestre 2015, le groupe a pris la décision de céder son activité américaine historique de mise à disposition d'équipes informatiques dédiées car cette activité n'est pas conforme à la stratégie du groupe. Au 31 décembre 2015, le groupe a conclu un accord de cession de cette activité qui prévoit la sortie du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2016. Cet accord n'a pas d'autre conséquence sur les comptes annuels 2015 que l'encaissement du produit de cession qui figure dans la trésorerie des activités non poursuivies, et sa contrepartie en produits constatés d'avance. La performance et la situation financière de cette activité sont désormais rapportées selon la norme IFRS 5 « Actifs disponibles à la vente et activités non poursuivies », dont l'impact détaillé est présenté ci-dessous :

Le résultat net des activités non conservées reclassés dans la ligne « Résultat net des activités non conservées » est le suivant :

| | 31-déc-15 | 31-déc-14 |
|--|----------------|---------------|
| Revenus | 11 393 | 13 689 |
| Autres revenus | 300 | - |
| Total revenus | 11 693 | 13 689 |
| Coût des ventes | (8 431) | (10 732) |
| Marge brute | 3 262 | 2 957 |
| Coûts commerciaux | (955) | (570) |
| Coûts administratifs | (2 772) | (2 654) |
| Résultat opérationnel courant | (465) | (267) |
| Coûts de restructuration | (1 351) | - |
| Autres produits et charges d'exploitation | 315 | - |
| Dépréciation des Goodwills | - | - |
| Résultat de l'activité opérationnelle | (1 501) | (267) |
| Coût de l'endettement brut | - | - |
| Produit de la trésorerie et équivalent de trésorerie | - | - |
| Autres produits et charges financières | (13) | - |
| Résultat net avant impôts des activités poursuivies | (1 514) | (267) |
| (Charges) produits d'impôts | (5) | - |
| Résultat net de la période | (1 519) | (267) |

La trésorerie encaissée lors de la cession de l'activité est de 1.519 milliers d'euros. La cession de cette activité se solde par une moins-value de 0,2 millions d'euros, avant versement éventuel de compléments de prix.

L'activité étant destinée à être cédée sous la forme d'une cession de fonds de commerce, les actifs et passifs qui ne sont pas transférés ne sont pas reclassés sur une ligne distincte du bilan.

3.3. Acquisition de la société w.illi.am (désormais Valtech Canada)

Valtech a finalisé le 3 juillet 2015 l'acquisition de l'agence digitale w.illi.am présente à Montréal (Canada). La société est intégrée au périmètre de consolidation de Valtech à partir du 1^{er} juillet 2015. w.illi.am emploie 50 personnes environ. L'acquisition est intégralement payée en numéraire. L'écart d'acquisition résultant de cette opération est de 1,7 million d'euros.

3.4. Offre publique d'achat simplifiée

L'actionnaire de contrôle de la société VALTECH S.E. , la société SiegCo, qui détenait alors de concert avec le groupe Verlinvest 73,32% du capital, a présenté le 15 décembre 2015 au Conseil d'administration de Valtech, qui l'a approuvé, un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur les actions Valtech, à un prix de 11,50 € par action.

Conformément à la réglementation applicable, SiegCo, par l'intermédiaire de la Banque Degroof Petercam, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 15 décembre 2015, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions existantes non détenues par SiegCo ou Verlinvest, à l'exception des actions auto-détenues par la société. L'offre a donc porté sur un nombre maximum de 6 418 198 actions, représentant 23,34% du capital et des droits de vote théoriques de Valtech.

A l'issue de l'offre ouverte du 12 janvier au 1^{er} février 2016 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2016, SiegCo détient de concert avec Verlinvest 90,9% du capital de Valtech S.E.

NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE

Au cours de l'exercice 2015, le suivi opérationnel des activités du groupe par la direction générale a été principalement basé sur un suivi géographique. Les secteurs d'activités peuvent rassembler plusieurs pays.

Chaque secteur d'activité possède sa propre direction opérationnelle et est homogène en termes de coûts de main d'œuvre et de typologie de clientèle.

Un secteur d'activité regroupe l'ensemble des activités de la zone géographique concernée: les activités de sous-traitance vis-à-vis d'autres secteurs d'activités du Groupe ainsi que les activités vis à vis de tiers externes.

Les différents secteurs d'activités du Groupe recouvrent des opérations similaires.

Une exception à ce principe, la France où deux secteurs d'activité existent : un secteur d'activité France pour les activités opérationnelles réalisées sur cette zone géographique et un secteur d'activité Corporate pour certaines activités de direction générale du groupe. L'information sectorielle de premier niveau correspond aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté :

- France
- Luxembourg
- Suède
- Danemark
- Royaume-Uni
- Allemagne
- Etats Unis
- Canada
- Inde
- Australie
- Suisse
- Singapour

Compte tenu de leur faible importance individuelle, les activités en Inde, Singapour, Luxembourg et Suisse sont regroupées dans la catégorie « autres » dans le tableau ci-dessous.

L'information sectorielle du Groupe au 31 décembre 2015 est présentée de la manière suivante :

| 31-déc.-15 | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|--------------|--------------|---------------|-----------------|---------------|
| | France | Suède | Danemark | Royaume-Uni | Allemagne | Etats-Unis | Australie | Canada | Autres | Elim. Interco | Total |
| Revenus avec des tiers | 30,493 | 31,813 | 13,364 | 34,874 | 34,309 | 29,997 | 2,098 | 3,385 | 4,573 | - | 184,90 |
| Revenus Intercompagnies | 2,287 | 504 | 888 | 295 | 704 | 297 | 214 | 138 | 7,803 | (13,130) | |
| Total des revenus | 32,780 | 32,317 | 14,252 | 35,169 | 35,013 | 30,294 | 2,312 | 3,523 | 12,376 | (13,130) | 184,90 |
| EBITDA | (372) | 4,102 | 1,800 | 3,649 | 3,792 | 1,157 | (600) | 322 | 968 | | 14,81 |
| Résultat opérationnel | (2,972) | 3,601 | 1,492 | 3,410 | 3,550 | 737 | (618) | 305 | 492 | - | 9,99 |
| Goodwill (valeur nette) | 2,037 | 739 | 444 | - | 2,042 | 6,853 | 1,098 | 1,699 | 2,847 | - | 17,75 |
| Immobilisations | 6,731 | 1,948 | 2,223 | 1,011 | 2,088 | 3,209 | 106 | 421 | 4,497 | - | 22,23 |
| Total des Actifs | 8,768 | 2,687 | 2,667 | 1,011 | 4,130 | 10,062 | 1,204 | 2,120 | 7,344 | - | 39,99 |
| Amort. Et dépréciations | 3,299 | 1,554 | 1,444 | 287 | 1,264 | 1,391 | 52 | 216 | 3,387 | - | 12,89 |
| Effectifs moyen | 268 | 245 | 106 | 98 | 148 | 109 | 25 | 52 | 469 | - | 1,52 |
| 31-déc.-14 | | | | | | | | | | | |
| | France | Suède | Danemark | Royaume-Uni | Allemagne | Etats-Unis | Australia | | Autres | Elim. Interco | Total |
| Revenus avec des tiers | 28,870 | 27,212 | 11,934 | 24,273 | 28,817 | 15,735 | 1,033 | | 2,885 | - | 140,76 |
| Revenus Intercompagnies | 1,741 | 776 | 1,772 | 608 | 608 | 184 | 15 | | 6,971 | (12,675) | |
| Total des revenus | 30,612 | 27,988 | 13,706 | 24,881 | 29,425 | 15,919 | 1,048 | | 9,857 | (12,675) | 140,76 |
| EBITDA | (3,926) | 4,017 | 1,428 | 3,940 | 2,758 | (747) | (48) | | 1,658 | | 9,08 |
| Résultat opérationnel | (5,331) | 3,716 | 1,115 | 3,671 | 2,545 | (3,224) | (51) | | 1,445 | - | 3,88 |
| Goodwill (valeur nette) | 2,037 | 723 | 445 | - | 2,042 | 6,146 | 1,103 | | 2,673 | - | 15,16 |
| Immobilisations | 5,385 | 1,746 | 1,564 | 1,421 | 1,642 | 1,660 | 66 | | 3,234 | - | 16,71 |
| Total des Actifs | 7,422 | 2,469 | 2,009 | 1,421 | 3,684 | 7,806 | 1,169 | | 5,907 | - | 31,88 |
| Amort. Et dépréciations | 3,456 | 1,338 | 1,291 | 1,055 | 1,069 | 920 | 37 | | 2,964 | - | 12,12 |
| Effectifs moyen | 278 | 208 | 111 | 64 | 125 | 213 | 7 | | 466 | - | 1,47 |

NOTE 5 – PERSONNEL

5.1. Effectif moyen

| Nombre de personnes | 31-déc.-15 | | | 31-déc.-14 | | |
|---------------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|
| | Facturable | Non facturable | Total | Facturable | Non facturable | Total |
| France | 214 | 54 | 268 | 228 | 50 | 278 |
| Suede | 214 | 31 | 245 | 181 | 28 | 209 |
| Danemark | 95 | 11 | 106 | 100 | 11 | 111 |
| Royaume Uni | 79 | 19 | 98 | 52 | 12 | 64 |
| Allemagne | 124 | 24 | 148 | 102 | 23 | 125 |
| Etats unis | 85 | 24 | 109 | 184 | 29 | 213 |
| Australie | 17 | 8 | 25 | 5 | 2 | 7 |
| Canada | 45 | 7 | 52 | - | - | - |
| Autres (dont Inde) | 426 | 43 | 469 | 420 | 44 | 464 |
| Total | 1 299 | 221 | 1 520 | 1 272 | 199 | 1 471 |

5.2. Sous-traitants

Le groupe fait appel à de la sous-traitance dans le cadre de besoins ponctuels et spécifiques de compétences techniques et afin de pallier à des pics d'activité. Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen de sous-traitants en équivalent temps plein.

| Nombre moyen de sous traitants | 31-déc.-15 | | | 31-déc.-14 | | |
|--------------------------------|------------|----------------|------------|------------|----------------|------------|
| | Facturable | Non facturable | Total | Facturable | Non facturable | Total |
| France | 20 | 5 | 25 | 42 | 3 | 45 |
| Suede | 39 | 5 | 44 | 30 | 4 | 34 |
| Danemark | 6 | - | 6 | 6 | - | 6 |
| Royaume Uni | 96 | 1 | 97 | 79 | 1 | 80 |
| Allemagne | 49 | 14 | 63 | 42 | - | 42 |
| Etats unis | 34 | - | 34 | 169 | - | 169 |
| Australie | 3 | 1 | 4 | 3 | 1 | 4 |
| Canada | 15 | 1 | 16 | - | - | - |
| Autres (dont Inde) | 3 | 1 | 4 | 3 | 1 | 4 |
| Total | 265 | 28 | 293 | 374 | 10 | 384 |

NOTE 6 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

6.1. Charges opérationnelles courantes

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 retraité |
|--|----------------|------------------------|
| Salaires | 88,005 | 67,459 |
| Charges sociales | 16,738 | 13,708 |
| Rémunérations payées en actions | 1,146 | 701 |
| Dépréciations et amortissements | 1,386 | 1,886 |
| Provisions créances clients | 117 | 41 |
| Sous traitances | 35,536 | 25,684 |
| Loyers immobiliers | 13,037 | 10,713 |
| Ressources humaines (Recrutement/formation) | 2,747 | 2,398 |
| Frais de déplacement | 5,701 | 4,357 |
| Frais de publicité / marketing | 2,524 | 1,634 |
| Autres | 7,479 | 4,822 |
| Total charges opérationnelles courantes par nature | 174,416 | 133,403 |
| Coûts des ventes | 122,032 | 92,031 |
| Coûts commerciaux | 11,462 | 8,452 |
| Coûts administratifs | 40,922 | 32,920 |
| Total charges opérationnelles courantes par destination | 174,416 | 133,403 |

Le crédit d'impôt recherche a été comptabilisé en déduction du coût des ventes sur la ligne « Autres » des charges opérationnelles pour 263 milliers d'euros en 2015 et 191 milliers d'euros en 2014. .

6.2. Autres produits et charges

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|--|--------------|----------------|
| Plus ou (moins) value sur cession | (48) | 1 |
| Coûts de restructuration | (921) | (1 671) |
| Autres produits non récurrent sur acquisition NEON | 555 | - |
| Autres | (79) | 10 |
| Total autres charges opérationnelles par nature | (493) | (1 660) |

Le produit non récurrent sur acquisition de 555 milliers d'euros provient d'une modification des conditions de paiement de la société Neon (Valtech Digital Australia), acquise en 2014.

Les coûts de restructuration concernent notamment :

- D'une part les sociétés françaises du groupe et comprennent une dotation aux provisions de 304 milliers d'euros comptabilisée au 31 décembre 2015 qui correspond, en application de IAS 37, à la perte cumulée sur le contrat de sous-location sur la partie des locaux du siège social de Valtech Training dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail.
- D'autre part la filiale américaine avec une dotation aux provisions de 89 milliers d'euros sur l'exercice 2015 qui correspond à la perte cumulée sur le contrat de location de ses locaux, pour la partie louée dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail.

6.3. E.B.I.T.D.A.

L'EBITDA est défini comme l'Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization et constitue un élément de mesure interne au groupe. L'objectif de cet élément de mesure interne est de mesurer l'impact sur la liquidité du groupe de la performance de l'activité.

L'EBITDA de la période est calculé comme suit :

- Résultat opérationnel (tel que présenté au compte de résultat) auquel sont ajoutées :
- la totalité des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles présentées dans l'état de la situation financière,
- la totalité des mouvements de dépréciations des actifs présentés dans l'état de la situation financière (comptes clients et Goodwill principalement),
- la totalité des dotations et reprises de provisions présentées dans l'état de la situation financière.

| | Activités courantes | Activités non courantes | 2015 | Activités courantes | Activités non courantes | 2014 |
|--|---------------------|-------------------------|---------------|---------------------|-------------------------|--------------|
| RESULTAT OPERATIONNEL | 10,490 | (493) | 9,997 | 7,357 | (3,471) | 3,886 |
| Amortissements, dépréciations et provisions | (4,328) | (493) | (4,821) | (2,312) | (2,882) | (5,194) |
| dont coûts de ventes | (1,321) | - | (1,321) | (671) | - | (671) |
| dont coûts commerciaux | (35) | - | (35) | (22) | - | (22) |
| dont coûts administratifs | (1,843) | - | (1,843) | (975) | - | (975) |
| dont autres coûts opérationnels | - | - | - | - | - | - |
| dont coûts de restructuration | - | (493) | (493) | - | (1,071) | (1,071) |
| dont écarts d'acquisition | - | - | - | - | (1,811) | (1,811) |
| dont paiement en actions | (1,129) | - | (1,129) | (644) | - | (644) |
| E.B.I.T.D.A | 14,818 | - | 14,818 | 9,669 | (589) | 9,080 |

NOTE 7 – RESULTAT FINANCIER

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|--|--------------|--------------|
| Charges d'intérêts sur dettes financières | (168) | (410) |
| Produits financiers | 25 | 219 |
| Coût net de l'endettement | (143) | (191) |
| Variation des provisions sur actifs non courants | - | - |
| Autres produits (charges) financières | 22 | (21) |
| Différences de change | 196 | 1 310 |
| Autres charges et produit financiers | 218 | 1 289 |
| Résultat financier | 75 | 1 098 |

NOTE 8 – IMPOTS ET IMPOTS DIFFERES

8.1. Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt de la période peut être analysée de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| Produit (charges) d'impôts exigible | (3 249) | (3 445) |
| Variation des impôts différés | 114 | 436 |
| Total | (3 135) | (3 009) |

8.2. Preuve d'impôts

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 Décembre 2015. L'impôt sur les sociétés théorique de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice de la mère (29,22% en 2015 contre 33,33% en 2014) au résultat avant impôts au 31 Décembre 2015.

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 retraité |
|---|----------------|------------------------|
| Résultat net | 5,418 | 1,884 |
| Charge d'impôt | 3,135 | 3,009 |
| Résultat avant impôts | 8,553 | 4,893 |
| Produits (Charges) d'impôts théorique | (2,499) | (1,631) |
| Dépréciation des écarts d'acquisition | - | (604) |
| Autres différences permanentes | (515) | (195) |
| Différences temporaires | - | - |
| Utilisation de créances d'impôt sur déficits antérieurs | 865 | 173 |
| Changement d'estimation sur la recouvrabilité de la créance d'impôt | 977 | - |
| Activation de déficits n'ayant pas donné lieu à reconnaissance d'impôt différé antérieurement | - | - |
| Créances d'impôt sur déficits reportables non reconnues sur la période | (1,951) | (1,700) |
| Autres impôts | (242) | - |
| Effet de la différence des taux d'impôts | 259 | 948 |
| Produits (Charges) réels d'impôt | (3,106) | (3,009) |
| Taux effectif d'impôt | 36.3% | 61.5% |

L'amélioration des performances et des prévisions budgétaires correspondantes de Valtech Inc. ont conduit le Groupe à activer 1.084 milliers de dollars US soit 977 milliers d'euros dans le cadre des déficits reportables observées sur les Etats Unis.

8.3. Impôts différés

La ventilation par nature des impôts différés au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Immobilisations corporelles | Provisions et avantages au personnel | Déficits reportés en avant | Autres | Total |
|--|-----------------------------|--------------------------------------|----------------------------|--------|-------|
| Valeurs nettes au 31 décembre 2013 | 357 | - | 2 297 | (569) | 2 085 |
| Eléments comptabilisés en résultat | (357) | - | (447) | 368 | (436) |
| Effets des variations de change | - | - | 194 | 8 | 202 |
| Eléments comptabilisés en capitaux propres | - | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2014 | - | - | 2 044 | (193) | 1 851 |
| Eléments comptabilisés en résultat | - | - | 815 | (701) | 114 |
| Effets des variations de change | - | - | 223 | - | 223 |
| Eléments comptabilisés en capitaux propres | - | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | 253 | - | 253 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2015 | - | - | 3 335 | (894) | 2 441 |

L'analyse par nature des impôts différés se présente de la manière suivante :

| | 31-déc.-15 | | | 31-déc.-14 | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | IDA | IDP | 2015 | IDA | IDP | 2014 |
| Déficits reportés en avant | 2 964 | - | 2 964 | 2 044 | - | 2 044 |
| Autres éléments | 371 | (894) | (523) | 518 | (711) | (193) |
| Impôts comptabilisés | 3 335 | (894) | 2 441 | 2 562 | (711) | 1 851 |

Le montant des économies d'impôt lié aux déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été reconnu, représentent un montant de 15.977 milliers d'euros. Seuls sont comptabilisés les impôts différés actifs pour lesquels la recouvrabilité est reconnue à travers des perspectives futures d'imputation dans le cadre d'une continuité de l'exploitation moyen terme.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Le Groupe a activé 977 milliers d'euros de déficit reportable dans le cadre des déficits reportables US.

Les économies d'impôts non reconnues par le Groupe se présentent de la manière suivante :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Valtech SE | 8 981 | 9 417 |
| Valtech Training (France) | 1 264 | 783 |
| Valtech Ltd | - | - |
| Valtech AG (Allemagne) | - | - |
| Valtech Solution, Inc | 5 732 | 6 523 |
| Valtech Systems Private Limited | - | - |
| Total | 15 977 | 16 723 |

NOTE 9 – GOODWILLS

9.1. Origine des Goodwills

L'évolution des goodwill sur la période peut se présenter de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | ADEA | ADEA | Synaris | Majoris | Valtech A/S | ACDSI | Kiara | Neon | Wi.il.am | Total |
|---|--------------|-----------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|------------|--------------|--------------|---------------|
| | E.-U. | Disponible à la vente | Allemagne | Inde | Danemark | France | Suède | Australie | Canada | |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2013 | 7,154 | - | 2,042 | 2,402 | 443 | 2,037 | 767 | - | - | 14,841 |
| Augm. sur acquisition filiale | - | - | - | - | - | - | - | 1,136 | - | 1,136 |
| Cession d'une filiale | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Effets des variations de change | 836 | - | - | 238 | 2 | - | (44) | (34) | - | 998 |
| Dépréciation sur l'exercice | (1,811) | - | - | - | - | - | - | - | - | (1,811) |
| Autres | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2014 | 6,179 | - | 2,042 | 2,640 | 445 | 2,037 | 723 | 1,102 | - | 15,168 |
| Augm. sur acquisition filiale | - | - | - | - | - | - | - | - | 1,904 | 1,904 |
| Cession d'une filiale | (1,928) | 1,928 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Effets des variations de change | 622 | 53 | - | 207 | (1) | - | 16 | (5) | (205) | 687 |
| Dépréciation sur l'exercice | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2015 | 4,873 | 1,981 | 2,042 | 2,847 | 444 | 2,037 | 739 | 1,097 | 1,699 | 17,759 |

Une partie des activités historiques aux Etats-Unis a été arrêtée au 1^{er} semestre de l'exercice 2014. En conséquence, une dépréciation du goodwill liée à l'acquisition d'ADEA en 2010 a été comptabilisée pour un montant de 311 milliers d'euros dès le 30 juin 2014.

Au cours du 1^{er} semestre 2015, Valtech a poursuivi la décroissance des activités historiques aux Etats-Unis et a pris la décision de placer ces activités historiques dans une filiale spécifique dotée d'un management dédié. Cette activité s'analyse désormais comme une UGT et l'analyse des flux de trésorerie de cette UGT a permis de lui affecter un goodwill d'une valeur de 3.418 milliers d'euros. Le test de dépréciation conduit à une dépréciation du goodwill constaté lors de l'acquisition d'ADEA en 2010 à hauteur de 1.500 milliers d'euros sur l'exercice.

Valtech a finalisé le 3 juillet 2015 l'acquisition de l'agence digitale w.illi.am présente à Montréal (Canada). La société est intégrée au périmètre de consolidation de Valtech à partir du 1^{er} juillet 2015. w.illi.am emploie 50 personnes environ. L'acquisition est intégralement payée en numéraire. L'écart d'acquisition résultant de cette opération est de 1,7 million d'euros.

L'allocation du prix d'acquisition a été effectuée pendant l'exercice et le goodwill n'a pas pu être rattaché à des actifs identifiables. Par ailleurs, aucun passif éventuel lié aux acquisitions n'a été identifié.

9.2. Tests de dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2015.

Les UGT sont déterminées conformément au reporting opérationnel et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes - investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de 5 ans à partir des prévisions du management. Il est ensuite déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année.

Test de dépréciation

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

| | Paramètre du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie | | | | | | |
|-------------------------|---|--------------------|-------------|----------------------|--------------|-------------------------------|----------------|
| | Valeur nette comptable du goodwill | Taux de croissance | | Taux d'actualisation | | Perte de valeur comptabilisée | |
| | | 31-déc.-15 | n à n+5 | terminale | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 | 2015 |
| Adea (US) | 6 908 | 2,5% | 1,0% | 10,0% | 10,2% | - | (1 811) |
| Allemagne | 2 042 | 7,8% | 1,0% | 7,5% | 8,8% | - | - |
| Inde | 2 793 | 3,0% | 1,0% | 17,7% | 21,1% | - | - |
| Danemark | 444 | 3,7% | 1,0% | 7,7% | 8,1% | - | - |
| France | 2 037 | 3,0% | 1,0% | 2,8% | 10,6% | - | - |
| Suède | 739 | 4,0% | 1,0% | 25,0% | 8,1% | - | - |
| Australie | 1 097 | 11,3% | 1,0% | 11,9% | 11,5% | - | - |
| Canada | 1 699 | 26,5% | 1,0% | 10,6% | N/A | - | - |
| Total ou moyenne | 17 759 | 7,7% | 1,0% | 11,7% | 11,2% | - | (1 811) |

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues (Sensibilité aux taux) est reflétée dans le tableau suivant :

| | Sensibilité de taux | | | |
|-----------|-------------------------------|-------|----------------------|---------|
| | Taux de croissance à l'infini | | Taux d'actualisation | |
| | +1% | -1% | +1% | -1% |
| Adea (US) | <835> | 1 044 | 1 621 | <1 300> |
| Allemagne | <4 345> | 5 793 | 8 356 | <6 247> |
| Inde | <120> | 135 | 236 | <209> |
| Danemark | <2 681> | 3 622 | 4 836 | <3 577> |
| France | <1 537> | 1 959 | 2 117 | <1 657> |
| Suède | <5 699> | 7 771 | 9 722 | <7 123> |
| Australie | <298> | 359 | 437 | <361> |
| Canada | <300> | 370 | 592 | <478> |

NOTE 10 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Logiciels achetés | Logiciels créés pour usage | Total |
|---|----------------------|-------------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2014 | | | |
| Valeurs brutes | 3,601 | 607 | 4,208 |
| Amortissements | (2,256) | (126) | (2,382) |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2014 | 1,345 | 481 | 1,826 |
| Augmentations | 651 | 541 | 1,192 |
| Cessions | (67) | - | (67) |
| Variation de périmètre | 141 | - | 141 |
| Différence de conversion | (49) | 36 | (13) |
| Amortissements | (739) | (125) | (864) |
| Autres variations | - | - | - |
| Au 31 décembre 2015 | | | |
| Valeurs brutes | 3,499 | 1,263 | 4,762 |
| Amortissements | (2,217) | (330) | (2,547) |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2015 | 1,282 | 933 | 2,215 |

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond d'une part à l'investissement du groupe dans son nouveau système de gestion et d'autre part à la création de nouveaux services destinés aux clients.

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations dans les immobilisations corporelles peuvent se présenter de la manière suivante :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Agencements | Mobilier de bureau | Matériels informatiques | Autres | Location financière | Total |
|---|--------------|-----------------------|----------------------------|------------|------------------------|--------------|
| Au 31 décembre 2014 | | | | | | |
| Valeurs brutes | 3,780 | 1,679 | 6,198 | 572 | 279 | 12,508 |
| Amortissements | (2,963) | (1,237) | (4,783) | (473) | (279) | (9,735) |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2014 | 817 | 442 | 1,415 | 99 | - | 2,773 |
| Augmentations | 881 | 559 | 1,310 | 114 | - | 2,864 |
| Cessions | - | (15) | (8) | (1) | - | (24) |
| Variation de périmètre | 9 | 52 | 32 | - | - | 93 |
| Différence de conversion | 34 | (8) | 49 | 6 | - | 81 |
| Amortissements | (264) | (208) | (977) | (34) | - | (1,483) |
| Autres variations | - | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2015 | | | | | | |
| Valeurs brutes | 3,731 | 2,279 | 7,603 | 726 | 279 | 14,618 |
| Amortissements | (2,254) | (1,457) | (5,782) | (542) | (279) | (10,314) |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2015 | 1,477 | 822 | 1,821 | 184 | - | 4,304 |

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les variations dans les actifs financiers se présentent de la manière suivante :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Participation dans les entreprises associées | Actifs financiers non courants | Dépôt | Autres investissements à long terme | Total |
|---|---|--------------------------------------|--------------|---|--------------|
| Au 31 décembre 2014 | | | | | |
| Valeurs brutes | - | 373 | 3 074 | - | 3 447 |
| Amortissements | - | - | - | - | - |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2014 | - | 373 | 3 074 | - | 3 447 |
| Augmentations et reclassements | - | - | - | - | - |
| Cessions ou remboursement | - | - | (560) | - | (560) |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - |
| Différence de conversion | - | - | - | - | - |
| Amortissements | - | - | - | - | - |
| Amortissements exceptionnels | - | - | - | - | - |
| Autres variations | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2015 | | | | | |
| Valeurs brutes | - | 373 | 2 514 | - | 2 887 |
| Amortissements | - | - | - | - | - |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2015 | - | 373 | 2 514 | - | 2 887 |

Les dépôts correspondent à des dépôts et cautions versés dans le cadre des locations immobilières des sociétés du Groupe.

NOTE 13 – CREANCES COURANTES

13.1. Créances clients et comptes rattachés

Les variations de l'exercice des créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2015 se présentent de la manière suivante :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | |
|---|---------------|
| Valeur nette au 31 décembre 2014 | 37 628 |
| dont Valeur brute | 38 842 |
| dont Provision pour dépréciation | (1 214) |
| Variation | 15 083 |
| Mouvement des provisions | (223) |
| Variation de périmètre | 1 877 |
| Différence de conversion | 1 166 |
| Valeur nette au 31 décembre 2015 | 55 532 |
| dont Valeur brute | 57 136 |
| dont Provision pour dépréciation | (1 604) |

Les créances clients au 31 décembre 2015 se répartissent par date d'échéance comme suit :

| Balance âgée des créances non provisionnées | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|---|-------------------|-------------------|
| Non échues ou échues depuis moins de 30 jours | 43 990 | 28 619 |
| Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours | 5 447 | 3 993 |
| Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours | 2 351 | 1 334 |
| Echues depuis plus de 90 jours | 3 744 | 3 682 |
| Total | 55 532 | 37 628 |

Les variations de l'exercice des créances douteuses sur les clients et comptes rattachés au 31 décembre 2015 se présentent de la manière suivante :

| Mouvement des créances douteuses | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|---|-------------------|-------------------|
| Au 1er janvier | (1 214) | (1 321) |
| Provision pour créances douteuses | (223) | (644) |
| Créances irrécouvrables | - | - |
| Reprise de provisions | 2 | 842 |
| Ecart de conversion | (169) | (91) |
| Au 31 décembre | (1 604) | (1 214) |

Le détail au 31 décembre 2015 par date d'échéance des provisions pour dépréciation se présente comme suit :

| Balance âgée des créances provisionnées | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|---|-------------------|-------------------|
| Non échues ou échues depuis moins de 30 jours | - | (40) |
| Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours | (19) | - |
| Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours | (47) | (35) |
| Echues depuis plus de 90 jours | (1 538) | (1 139) |
| Total | (1 604) | (1 214) |

13.2. Autres créances

| | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| Créances fiscales et sociales | 4 199 | 2 288 |
| Autres créances | 3 086 | 3 130 |
| Charges constatées d'avance | 2 065 | 2 018 |
| Total | 9 350 | 7 436 |

NOTE 14 – CAPITAL

14.1. Capital

Au 31 décembre 2015, le capital de VALTECH S.E., d'un montant de 3.330.923,32 euros est composé de 27.503.262 actions ordinaires sans montant nominal. Il est entièrement libéré. Les variations sur la période se présentent de la manière suivante :

| Nombre d'actions | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|-------------------------|-------------------|-------------------|
| Au 1er janvier | 27,503,262 | 21,224,192 |
| Augmentation de capital | - | 6,279,070 |
| Réduction de capital | - | - |
| Levées d'option | - | - |
| Au 31 décembre | 27,503,262 | 27,503,262 |

L'assemblée générale du 22 octobre 2014 a approuvé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à SiegCo pour un montant de 27 millions d'euros, par création de 6.279.070 actions nouvelles au prix unitaire de 4,30 euros. Cette augmentation de capital a été entièrement souscrite par SiegCo le 30 octobre 2014.

Les actions de la société sont admises sur le marché réglementé Euronext de la bourse de Paris sous le code ISIN FR0011505163.

14.2. Actions d'autocontrôle – contrat de liquidité

Le 13 juin 2013, Valtech a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées. La société a fait un apport complémentaire de 650 milliers d'euros au contrat de liquidité. A ce titre, à la date du 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 59.081 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 314.884 euros, comptabilisé au passif.

Les titres détenus dans le cadre du contrat de liquidité sont privés de droits de vote. La valeur des titres d'autocontrôle ainsi détenus est de 685 milliers d'euros.

14.3. Actions d'autocontrôle – programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice 2015, la société a racheté ses propres actions en vertu des autorisations suivantes :

1. L'assemblée générale du 25 avril 2014 a approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions d'une durée maximum de 18 mois, le nombre d'actions achetée pendant la durée du programme ne pouvant excéder 10% des actions composant le capital de Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale. Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme est de 10 euros. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 21,22 millions d'euros.

2. L'assemblée générale du 30 juin 2015 a approuvé la mise en œuvre de deux programmes de rachat d'actions d'une durée maximum de 18 mois : l'un en droit français, l'autre en droit luxembourgeois, à compter du transfert du siège au Luxembourg. Pour les deux programmes, les caractéristiques sont identiques : le nombre d'actions achetées pendant la durée du programme ne peut excéder 10% des actions composant le capital de Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale. Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme est de 18 euros. Le montant global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 49,5 millions d'euros.

Les objectifs de ce programme en vigueur au 31 décembre 2015 tels qu'autorisés par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2015 et soumis au droit luxembourgeois sont :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi de 1915; ou
- l'attribution ou de la cession (avec ou sans décote) d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles 49-2 et suivants de la Loi de 1915; ou
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés; ou
- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport; ou
- l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Au 31 décembre 2015, le nombre d'actions détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions est de 870.640 pour un prix total d'acquisition de 6.307 milliers d'euros. Les titres détenus au titre de ce programme sont privés de droit de vote.

14.4. Résultat de base par action et résultat dilué par action

La réconciliation entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présentée de la manière suivante :

| | Résultat net | Nombre moyen d'actions | Résultat par action |
|-----------------------------------|--------------|------------------------|---------------------|
| 2015 | | | |
| Résultat de base par action | 6,937 | 26,940,179 | 0.26 |
| Effets dilutif des stocks options | | 2,256,578 | 0.00 |
| Résultat par action dilué | 6,937 | 29,196,757 | 0.24 |
| 2014 | | | |
| Résultat de base par action | 1,976 | 22,772,147 | 0.08 |
| Effets dilutif des stocks options | | 1,075,586 | 0.00 |
| Résultat par action dilué | 1,976 | 23,847,733 | 0.08 |

Le résultat par action des activités disponibles à la vente est indiqué en note 2.26.

14.5. Dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes à ses actionnaires au cours des exercices 2015 et 2014.

NOTE 15 – PROVISIONS

15.1. Evolution des provisions

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Litiges | Loyers pour locaux inutilisés | Engagement de retraite | Autres | Total |
|---|--------------|-------------------------------|------------------------|--------------|--------------|
| Au 31 décembre 2013 | | | | | |
| Dont Courant | 926 | 249 | 294 | 333 | 1 802 |
| Dont non courant | - | 326 | 321 | - | 647 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2013 | 926 | 575 | 615 | 333 | 2 449 |
| Augmentations | 29 | 797 | 226 | 417 | 1 469 |
| Reprise | - | - | (54) | (33) | (87) |
| Reprise (utilisation) | (291) | (592) | - | - | (883) |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - |
| Différence de conversion | 14 | 46 | 30 | 1 | 91 |
| Autres variations | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2014 | | | | | |
| Dont Courant | 678 | 341 | 309 | 718 | 2 046 |
| Dont non courant | - | 485 | 508 | - | 993 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2014 | 678 | 826 | 817 | 718 | 3 039 |
| Augmentations | 1 352 | - | 155 | 613 | 2 120 |
| Reprise | - | - | (42) | - | (42) |
| Reprise (utilisation) | (485) | (713) | - | - | (1 198) |
| Variation de périmètre | - | - | - | - | - |
| Différence de conversion | 25 | 42 | 20 | 5 | 92 |
| Autres variations | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2015 | | | | | |
| Dont Courant | 1 570 | 58 | 422 | 1 332 | 3 382 |
| Dont non courant | - | 97 | 528 | 4 | 629 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2015 | 1 570 | 155 | 950 | 1 336 | 4 011 |

15.2. Provisions pour couverture sociale, engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. Les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et, dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

- Régimes de retraite à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

- Régimes de retraite à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs et de revalorisation des rentes versées.

Les engagements postérieurs à l'emploi sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 2.17. Pour les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges.

- Couverture sociale

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

Les avantages sociaux sont reconnus dans les états financiers du Groupe suivant la répartition suivante :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | France | Inde | Total |
|---|------------|------------|------------|
| Valeurs nettes au 31 décembre 2013 | 322 | 292 | 614 |
| Couts des services rendus | 70 | (17) | 53 |
| Autres variations | 116 | - | 116 |
| Différence de conversion | - | 34 | 34 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2014 | 508 | 309 | 817 |
| Couts des services rendus | 20 | 93 | 113 |
| Autres variations | - | - | - |
| Différence de conversion | - | 20 | 20 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2015 | 528 | 422 | 950 |

Les avantages sociaux consentis en Inde correspondent à des régimes à obligation définie, ceux consentis en France correspondent à des régimes de retraite auxquels l'entreprise contribue.

Au 31 décembre 2015, les taux d'actualisation font référence au taux Iboxx 20 ans.

| Hypothèses | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|------------------------------|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 2,0% | 2,0% |
| Augmentation des salaires | 2,0% | 2,0% |
| Date de départ à la retraite | 65 | 65 |

15.3. Provisions pour litiges

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Un contrôle fiscal a eu lieu en France qui a porté sur les exercices 2010 et 2011 et sur le crédit d'impôt recherche comptabilisé ou payé au cours de ces deux années. Une proposition de rectification a été faite en décembre 2013 sur le crédit d'impôt recherche qui avait fait l'objet en 2010 d'un encaissement de 2.228 milliers d'euros. Les échanges contradictoires avec l'administration fiscale ont conduit cette dernière à restreindre le champ de sa proposition de rectification à une partie du crédit d'impôt recherche correspondant à un encaissement de 1.033 milliers d'euros en 2010. Par ailleurs le contrôle des autres impositions a donné lieu à une notification à la société en juillet 2014. A l'issue des discussions amiables avec l'administration fiscale, cette dernière a adressé au 1er semestre 2014 un avis de mise en recouvrement de 1.273 milliers d'euros que la société a réglé au cours de l'exercice mais qu'elle entend contester. La société a pris en compte l'état le plus récent des procédures et a décidé de laisser inchangée la provision pour risques affectée à cette affaire.

Des discussions avec un client américain ont eu lieu depuis 2010 concernant la réception définitive de prestations réalisées depuis 2007. Ces discussions n'ont pas abouti et ce client a introduit aux Etats-Unis au premier semestre 2013 une action en justice pour obtenir réparation et des dommages et intérêts. La procédure judiciaire est toujours dans une phase préliminaire et, conformément à la pratique aux Etats-Unis, la société n'a donc pas encore reçu les documents à l'appui des demandes du client. Conseils pris, la direction de la filiale américaine, comme celle du groupe, a décidé de comptabiliser une provision en tenant compte des évolutions du litige.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Ni la société VALTECH SE ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de VALTECH estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Les reprises de provisions de l'exercice concernent notamment des reprises de litiges prud'homaux avec d'anciens employés.

15.4. Provisions pour locaux inoccupés

La filiale française Valtech Training a conclu en juillet 2013 et en octobre 2014 deux contrats de sous-location des locaux de son siège social dont elle n'a plus l'utilité. Les revenus de la sous-location sont inférieurs aux loyers à la charge de la filiale. En application de IAS 37 la perte sur ce contrat, cumulée jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail a fait l'objet d'un complément de dotation aux provisions pour charges en 2014 pour 342 milliers d'euros, et en 2015 pour 114 milliers d'euros. Par ailleurs, un accord a été trouvé avec le bailleur principal et avec les sous-locataires pour mettre fin à ces locations immobilières en 2016.

D'autre part la filiale américaine Valtech Solutions a constaté une dotation aux provisions de 419 milliers d'euros sur l'exercice 2014 qui correspond à la perte cumulée sur le contrat de location de ses locaux, pour la partie louée dont cette filiale n'a plus l'utilité, jusqu'à la fin de l'engagement de la filiale au titre de son bail. Cette provision a été complétée de 89 milliers d'euros en 2015 pour tenir compte de l'allongement de la durée du bail en vue de la prise de nouveaux locaux.

L'évolution des autres provisions pour locaux vides est principalement liée aux reprises de provision pour la partie des loyers sur nos bureaux non utilisés en Angleterre, France et Etats-Unis.).

Ces provisions couvrent la totalité des loyers jusqu'à la fin des baux, minorés des sous locations potentielles si celles-ci sont jugées suffisamment probables au regard du marché local de l'immobilier.

NOTE 16 – DETTES COURANTES – NON COURANTES

16.1. Dettes non courantes

Les dettes non courantes figurant au bilan pour 115 milliers d'euros correspondent principalement à un dépôt de garantie reçu.

16.2. Dettes courantes

Les autres dettes courantes se présentent de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 retraité |
|-----------------------------|---------------|------------------------|
| Dettes fiscales et sociales | 14 393 | 12 166 |
| Avances clients | 4 856 | 2 354 |
| Produits constatés d'avance | 6 045 | 3 736 |
| Autres | 3 158 | 1 287 |
| Dettes courantes | 28 452 | 19 543 |

16.3. Dettes Fournisseurs

La balance âgée des dettes fournisseurs se présente de la façon suivante :

| Balance âgée des dettes fournisseurs (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|--|---------------|---------------|
| Non échues ou échues depuis moins de 30 jours | 15,230 | 12,130 |
| Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours | 3,055 | 2,900 |
| Echues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours | 184 | 128 |
| Echues depuis plus de 90 jours | 1,860 | 857 |
| Total | 20,329 | 16,015 |

Les variations des dettes fournisseurs sur l'exercice se présentent de la façon suivante :

| Mouvement des dettes fournisseurs (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|---|---------------|---------------|
| Au 1er janvier | 16,015 | 13,031 |
| Variation | 3,474 | 2,277 |
| Ecart de conversion | 574 | 707 |
| Variation de périmètre | 266 | - |
| Autres mouvements (IAS 32-39) | - | - |
| Au 31 décembre | 20,329 | 16,015 |

NOTE 17 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE,

En 2014, les filiales allemandes et danoises du groupe ont conclu séparément un contrat de mobilisation de créances pour un montant maximum total de 2.200 milliers d'euros. Ces contrats transfèrent à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. Le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

Pour rappel, le groupe a conclu en 2012 un contrat de mobilisation de créances pour un montant maximum de 4.000 milliers d'euros. Ce contrat transfère à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement. A partir du 31 décembre 2012, selon les normes IFRS (IAS 39), le financement ainsi obtenu n'est pas comptabilisé en découvert et les créances clients cédées ne figurent pas au bilan.

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Trésorerie et équivalent | 17 577 | 26 216 |
| Découvert | - | - |
| Mobilisation de créances | - | - |
| Total | 17 577 | 26 216 |

NOTE 18 – DETTES FINANCIERES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

18.1. Analyse de la dette par nature

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|---|------------|------------|
| Emprunts | - | 112 |
| Dépôts et cautionnement recus | 115 | - |
| Dettes financières non courantes | 115 | 112 |
| Emprunts | - | 828 |
| Locations financières | - | - |
| Découvert bancaires | - | - |
| Dettes financières courantes | - | 828 |
| Dettes financières totales | 115 | 940 |

18.2. Analyse de la dette par échéances

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Maturité inférieure à 1 an | 115 | 875 |
| Maturité entre 1 et 5 ans | - | 65 |
| Maturité supérieure à 5 ans | - | - |
| Dettes financières totales | 115 | 940 |

L'essentiel de la dette à plus d'un an est constitué d'un dépôt de garantie reçu.

18.3. Analyse de la dette par devises

| (en milliers d'euros) | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Dettes libellées en euros | 115 | 112 |
| Dettes libellées en dollars US | - | 828 |
| Dettes financières totales | 115 | 940 |

18.4. Analyse de la dette par taux

L'ensemble de la dette du groupe est à taux variable court ou moyen terme.

Aucune couverture de taux d'intérêt n'a été mise en place.

18.5. Contrats de financement

La plupart des contrats de financement conclus par le Groupe contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de VALTECH S.A. et de ses filiales. En vertu de ces clauses, la dégradation significative de la situation financière du Groupe peut causer l'exigibilité d'une partie significative ou même de la totalité de ses lignes de crédit.

NOTE 19 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs.

L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe. Le groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le groupe n'a pas contracté de dérivés ni aucun swaps de taux d'intérêt.

19.1. Gestion du risque de change

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du groupe (USD, GBP, SEK, DKK, INR, AUD et CAD) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une politique de couverture.

Sur l'exercice 2015, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est de 1 247 milliers d'euros.

| Répartition par devise en milliers d'euros | EUR | USD | INR | SEK | DKK | GBP | AUD | CAD | AUTRES | TOTAL |
|---|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|---------------|
| au 31/12/2015 | | | | | | | | | | |
| Actif | 39,906 | 26,866 | 6,070 | 9,951 | 8,328 | 13,983 | 1,799 | 5,270 | 786 | 112,959 |
| Passif hors capitaux propres | 21,083 | 9,505 | 3,225 | 6,267 | 4,209 | 7,222 | 744 | 1,294 | 152 | 53,701 |
| Exposition nette (en euros) | 18,823 | 17,361 | 2,845 | 3,684 | 4,119 | 6,761 | 1,055 | 3,976 | 634 | 59,258 |
| Couverture | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Position nette après couverture (en euros) | 18,823 | 17,361 | 2,845 | 3,684 | 4,119 | 6,761 | 1,055 | 3,976 | 634 | 59,258 |

Le groupe est principalement exposé à l'USD. Une appréciation de 10% de l'USD entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 1.736 milliers d'euros. Une dépréciation de 10% de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 1.736 milliers d'euros.

19.2. Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2015, le groupe Valtech est exposé au risque de taux d'intérêts à deux titres :

- **Les financements**

L'ensemble des financements du groupe Valtech sont des financements court terme indexés sur des taux court terme spécifiques à chaque pays. Le groupe Valtech encourt donc un risque de variation de taux en fonction des évolutions de chaque indice pour la partie tirée des lignes de crédits détaillé à la note 18.3

Une variation de 1% des indices à la hausse aurait un impact négatif de 8 milliers d'euros sur le résultat net avant impôt du groupe Valtech.

Le groupe n'a pas mis de couverture de taux en place.

- **Les cautions bancaires**

L'ensemble des cautions bancaires de Valtech sont des cautions bancaires indexées sur des taux fixe spécifique à chaque pays. Le groupe a donné des cautions bancaires à hauteur de 1 765 milliers d'euros.

19.3. Risque de liquidité

Outre la trésorerie disponible de 17.577 milliers d'euros, le financement du groupe au 31 décembre 2015 repose sur principalement trois lignes de mobilisation de créances pour un total de 6,1 millions d'euros conclues par Valtech SE et les filiales allemandes et danoises. Ce contrat transfert à l'établissement financier tous les risques inhérents au recouvrement des créances.

19.4. Risque sur actions et autres placements financiers

Compte-tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours.

NOTE 20 – AVANTAGES SUR CAPITAUX PROPRES - PLAN DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

20.1. Description des principales caractéristiques des plans d' options de souscriptions d' actions.

Les principales caractéristiques du plan de bons de souscription en actions en vigueur au 31 décembre 2015 sont décrites dans le tableau ci-après :

| | Caractéristiques | | | |
|--|--|--|----------------------------------|----------------------------------|
| | Plan 2013 | Plan 2014 | Plan 2015 | Plan 2015 |
| Date d'attribution | 12-juin-13 | 5-déc.-14 | 21-avr.-15 | 3-juil.-15 |
| Durée contractuelle du plan | entre 4 et 5 ans | entre 3 et 4 ans | entre 3 et 4 ans | entre 3 et 4 ans |
| Nombres de bon de souscription émis | 23,153,666 | 6,485,155 | 422,625 | 70,000 |
| Nombre de BSA nécessaires à la souscription d'une action VALTECH | 8 BSA | 8 BSA | 1 BSA | 1 BSA |
| Période de levée d'option | du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018 | du 12 juillet 2016 au 12 juillet 2018 | du 1 juin 2018 au 31 mai 2020 | du 1 juin 2018 au 31 mai 2020 |
| Nombre de bénéficiaires | 58 | 30 | 25 | 2 |
| Prix de souscription (en euros) | 0.03 | 0.05 | 0.50 | 0.80 |
| Prix d'exercice (en euros) | 0.27 | 0.33 | 7.32 | 7.32 |
| Mode de règlement (cash ou capitaux propres) | Capitaux propres | Capitaux propres | Capitaux propres | Capitaux propres |

Les mouvements intervenus sur les plans de bons de souscription d' actions sont les suivants :

| | 31-déc.-15 | | 31-déc.-14 | |
|--|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| | Nombre de BSAR | Prix d'exercice | Nombre de BSAR | Prix d'exercice |
| Bons non exercées en début de période | 28,294,997 | 0.27 | 23,153,666 | 0.27 |
| BSAR attribués sur la période | 492,625 | 0.54 | 6,485,155 | 0.33 |
| BSAR annulés/échu sur l'exercice | (210,000) | 0.27 | (1,343,824) | 0.27 |
| BSAR exercés sur l'exercice | - | - | - | - |
| Variation de périmètre | - | - | - | - |
| Différence de conversion | - | - | - | - |
| Autres variations | - | - | - | - |
| Bons non exercées en fin de période | 282,625 | 0.27 | 5,141,331 | 0.35 |
| Bons exercables en fin de période | 28,577,622 | 0.27 | 28,294,997 | 0 |

20.2 Informations sur la juste valeur des options attribuées

Les justes valeurs ont été déterminées aux dates d'attribution respectives des différents plans à partir de deux modèles d'évaluation (Cox, Ross et Rubinstein / Monte Carlo) et en s'appuyant sur des données et hypothèses valables à ces mêmes dates.

Les principales données et hypothèses qui ont été utilisées pour réaliser ces évaluations sont les suivantes :

| | Plan du 10 mai 2013 à 4 ans | Plan du 17 mai 2013 à 4 ans | Plan du 10 mai 2013 à 5 ans | Plan du 17 mai 2013 à 5 ans |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Date du plan | 10-mai-13 | 17-mai-13 | 10-mai-13 | 17-mai-13 |
| Cours du sous jacent à la date d'attribution | 0.34 | 0.35 | 0.34 | 0.35 |
| Prix de souscription (en euros) | 0.03 | 0.03 | 0.03 | 0.03 |
| Prix d'exercice (en euros) | 0.27 | 0.27 | 0.27 | 0.27 |
| Volatilité attendue ⁽¹⁾ | 56.10% | 55.90% | 56.10% | 55.90% |
| Durée de vie contractuelle du bon de souscription | 4 ans | 4 ans | 5 ans | 5 ans |
| Taux de rendement sans risques ⁽²⁾ | 0.45% | 0.38% | 0.62% | 0.53% |
| Taux de dividendes ⁽³⁾ | - | - | - | - |
| Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾ | 14.84 | 15.43 | 15.47 | 16.03 |

| | Plan du 5 déc. 2014 à 3 ans | Plan du 5 déc. 2014 à 4 ans | Plan du 11 mai 2015 à 4 ans | Plan du 3 juillet 2015 à 4 ans |
|---|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Date du plan | 5-déc.-14 | 5-déc.-14 | 11-mai-15 | 3-juil.-15 |
| Cours du sous jacent à la date d'attribution ⁽⁰⁾ | 4.70 | 4.70 | 7.55 | 8.35 |
| Prix de souscription (en euros) | 0.05 | 0.05 | 0.80 | 0.80 |
| Prix d'exercice (en euros) | 0.33 | 0.33 | 7.32 | 7.55 |
| Volatilité attendue ⁽¹⁾ | 56.10% | 55.90% | 34.00% | 34.00% |
| Durée de vie contractuelle du bon de souscription | 4 ans | 4 ans | 4 ans | 4 ans |
| Taux de rendement sans risques ⁽²⁾ | 0.45% | 0.38% | 0.20% | 0.20% |
| Taux de dividendes ⁽³⁾ | - | - | - | - |
| Juste valeur des bons de souscription ⁽⁴⁾ | 14.84 | 15.43 | 20.06 | 20.06 |

⁽⁰⁾ Suite à l'opération de regroupement d'actions (8 actions anciennes pour une nouvelle), le cours du sous-jacent est à comparer au prix de souscription et d'exercice de 8 bons.

⁽¹⁾ Volatilité pondérée en fonction de l'échéancier d'exercice.

⁽²⁾ Taux de rendement sans risque (OAT de maturité 2 et 5 ans) pondéré en fonction de l'échéancier d'exercice.

⁽³⁾ Compte tenu de l'absence de d'historique de distribution et de la rentabilité actuelle de la société, il est fait l'hypothèse qu'il ne sera pas distribué de dividende à un horizon de 5 ans.

⁽⁴⁾ Juste Valeur des options pondérées en fonction de l'échéancier d'exercice.

20.3. La maturité des options de souscription d'actions

20.3.1 Plan de 2013

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 4 ans et 5 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

- Le nombre de BSAR d'une durée de 4 ans est au minimum égal à 25% (5 788 417) et au maximum de 50% des BSAR attribués (11 576 833) ;
- La proportion de BSAR d'une durée 5 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 4 ans interviendra ainsi le 12 juillet 2017 et celle des BSAR 5 ans le 12 juillet 2018.

Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

- les BSAR 4 ans sont exerçables du 12 juillet 2016 inclus au 11 juillet 2017 inclus ;
- les BSAR 5 ans sont exerçables du 12 juillet 2017 inclus au 12 juillet 2018 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.3.2 Plan de 2014

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 3 ans et 4 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

- Le nombre de BSAR d'une durée de 3 ans est au minimum égal à 25% (1.621.289) et au maximum de 50% des BSAR attribués (3.242.578) ;
- La proportion de BSAR d'une durée 4 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 3 ans interviendra ainsi le 12 juillet 2017 et celle des BSAR 4 ans le 12 juillet 2018.

Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

- les BSAR 3 ans sont exerçables du 12 juillet 2016 inclus au 11 juillet 2017 inclus ;
- les BSAR 4 ans sont exerçables du 12 juillet 2017 inclus au 12 juillet 2018 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.3.3 Plans de 2015

Les BSAR ont une durée variable comprise entre 4 ans et 5 ans, à l'initiative des bénéficiaires :

- Le nombre de BSAR d'une durée de 3 ans est au minimum égal à 25% et au maximum de 50% des BSAR attribués ;
- La proportion de BSAR d'une durée 4 ans est par conséquent au minimum de 50% et au maximum de 75%.

L'échéance des BSAR 3 ans interviendra ainsi le 31 mai 2019 et celle des BSAR 4 ans le 31 mai 2020.

Les BSAR sont exerçables au cours de la dernière année de leur durée de vie :

- les BSAR 3 ans sont exerçables du 1^{er} juin 2018 inclus au 31 mai 2019 inclus ;
- les BSAR 4 ans sont exerçables du 1^{er} juin 2019 inclus au 31 mai 2020 inclus.

La maturité des options est égale à leur durée de vie espérée.

20.4. La volatilité du cours

Le Groupe a choisi de retenir une volatilité calculée sur un historique de 3 ans précédant l'attribution des plans (durée correspondant à la durée de vie attendue des options) et a appliqué une volatilité différente, calculée à la date d'attribution, correspondant à chacune des maturités envisagées par l'échéancier d'exercice.

20.5. Les caractéristiques des plans

20.5.1 Plan de 2013

Le 10 octobre 2012, le Conseil d'administration de la société Valtech SA (ci-après, « la Société » ou « Valtech »), faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 mai 2012, a arrêté les dispositions d'un plan de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR), dont les bénéficiaires sont les dirigeants mandataires sociaux ou membres du Comité exécutif, et certains cadres de la Société ou de ses filiales.

Les dispositions du plan, en particulier le prix de souscription des BSAR, ont été confirmées par ce même Conseil d'administration les 6 novembre 2012 et 7 mai 2013. L'émission des BSAR, qui a fait l'objet d'une note d'opération sur laquelle l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa le 10 mai 2013, peut se présenter de la manière suivante :

Les BSAR émis donnent droit, à l'occasion de leur exercice à des actions nouvelles de la Société, à raison de 1 action Valtech pour 1 BSAR. En raison du vote, par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2013, de l'opération de regroupement, l'exercice de 8 BSAR donnera droit à 1 Action Nouvelle Regroupée Valtech.

- Nombre maximum de BSAR à émettre : 23.153.666
- Prix de souscription : 0,03 euro.

- Prix d'exercice : 0,27 euro
- Les BSAR sont incessibles et indisponibles :
 - o les 3 premières années (soit jusqu'au 12 juillet 2016) pour la totalité des BSAR
 - o les 4 premières années pour 50% des BSAR
- Périodes d'exercice :
 - o La 4ème année (soit du 12 juillet 2016 au 11 juillet 2017) pour minimum 25% et maximum 50% des BSAR
 - o La 5ème année (soit du 12 juillet 2017 au 12 juillet 2018) pour le solde des BSAR.
- Remboursement anticipé à 0,01 euro au gré de la Société à compter du début de la 3ème année, soit à compter du 12 juillet 2015, et jusqu'à l'échéance, soit le 12 juillet 2018, et à condition que le cours de bourse (moyenne des cours d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice avant regroupement (soit 0,74 euro avant regroupement et 5,92 euro après regroupement). Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,01 euro (avant regroupement), les Titulaires pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR rachetés seront annulés.
- En cas de départ de la Société, selon le cas :

(i) si un Titulaire de BSAR a pris l'initiative de la rupture pour une raison qui n'est pas imputable à la Société ou (ii) si la Société a pris l'initiative de la rupture et l'a fondée sur une cause réelle et sérieuse ou un juste motif, étant entendu que la rupture du contrat de travail pour inaptitude, la révocation pour inaptitude, la mise ou le départ à la retraite ne sont pas considérés comme des situations de Bad Leaver, la Société pourra rembourser, dans un délai de 3 mois à compter du départ de la Société (fin de préavis en cas de préavis exécuté) les BSAR au prix de souscription auquel sera appliqué le taux EURIBOR.

(iii) En cas de décès, rupture du contrat de travail pour inaptitude, révocation pour inaptitude, mise ou départ à la retraite, le Titulaire de BSAR concerné ou ses ayants droit pourront, soit conserver les BSAR jusqu'aux périodes d'exercice puis les exercer avant l'échéance, soit les exercer par anticipation dans les 6 mois suivant le départ effectif de la Société, soit en demander à tout moment le remboursement aux conditions de (i).

L'ensemble des 23.153.666 BSAR a été souscrit, il en résulte un encaissement pour la Société d'un montant de 694 milliers d'euros sur l'exercice 2013.

- L'action sous-jacente est l'action Valtech cotée sur le marché EuroNext Paris, Eurolist Compartiment C (ISIN FR0004155885). Ces actions sont cotées depuis le 12 avril 1999. Les actions seront créées au fur et à mesure de l'exercice des BSAR et feront l'objet de demandes d'admissions périodiques à la négociation. Il s'agit d'actions ordinaires qui pourront être librement cédées par le Titulaire devenu actionnaire. 3 managers se verront attribuer 67% des BSAR, les 33% restant étant répartis entre les autres managers. L'un des 3 managers, Sebastian Lombardo, est bénéficiaire à hauteur de 42% des BSAR.

- Si l'ensemble des 23.153.666 souscrits devait être exercés, il en résultera l'émission et l'admission de 2.894.208 Actions Nouvelles Regroupés représentant 12% du capital de la Société (soit 13,62% avant augmentation de capital).

20.5.2 Plan de 2014

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2014 a décidé d'émettre un maximum de 6.499.320 Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) en faveur des Titulaires de BSAR existant ayant souscrit dans le cadre de la précédente l'émission intervenue en 2013, en précisant que :

- 8 BSAR donneront droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;
- le prix d'émission de 8 BSAR sera de 0,4€ ;
- le prix de souscription de 8 BSAR sera de 3,90€ ;
- ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 12 juillet 2016 et le 11 juillet 2017, et pour partie (le solde) entre le 12 juillet 2017 et le 12 juillet 2018 ;
- l'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 12 juillet 2017, et pour le solde (75%), le 12 juillet 2018 ;
- ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,2€ pour 8 BSAR, à compter du 12 juillet 2015, et jusqu'au 12 juillet 2018, à condition que le cours de bourse (moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 10,96€ ; dans le cas où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,2€ pour 8 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés ;
- les BSAR seront incessibles ;
- les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus, conformément aux bulletins de souscription des Titulaires de BSAR ayant souscrit aux BSAR émis le 12 juillet 2013.

Le nombre de BSAR souscrit est de 6.485.155 et il en résulte un encaissement de 324 milliers d'euros pour la société, à recevoir en 2015. Si l'ensemble des 6.485.155 BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 810.644 actions nouvelles regroupées, représentant 2,95% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait à 3.162 milliers d'euros.

20.5.3 Plans de 2015

Le Conseil d'Administration du 21 avril 2015 a fait usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 22 octobre 2014 et a délégué à son Président la définition des caractéristiques des BSAR offerts à la souscription de personnes clés de l'entreprise :

- Nombre de BSAR souscrits et émis : 492.625
- 1 BSAR donnera droit à l'exercice d'une action (nouvelle regroupée) Valtech ;
- le prix d'émission de 1 BSAR sera de 0,8€ ;
- le prix de souscription de 1 BSAR sera de 7,32 € (sauf pour 70.000 BSAR, souscription à 7,55 €) ;
- ces BSAR pourront être exercés, pour partie (entre 25 et 50% des BSAR souscrits) entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019, et pour partie (le solde) entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020 ;
- l'échéance de ces BSAR sera pour partie (25%) le 31 mai 2019, et pour le solde (75%), le 31 mai 2020 ;
- ces titres pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé à un montant de 0,50 € pour 1 BSAR, à compter du 1^{er} juin 2017 et jusqu'à l'échéance, à condition que le cours de bourse

(moyenne d'ouverture sur les 10 séances choisies parmi les 20 qui précèdent la date d'envoi de l'avis de remboursement anticipé) représente 274% du prix d'exercice, soit 20,06€ ; dans le cas où la Société mettrait en oeuvre le remboursement des BSAR au prix de 0,50€ pour 1 BSAR, les Titulaires de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR. Les BSAR ainsi rachetés seront annulés ;

- les BSAR seront incessibles ;

- les BSAR, en cas de départ du Titulaire de la Société, devront être remboursés ou maintenus, conformément aux bulletins de souscription des titulaires de BSAR. Les BSAR ainsi remboursés seront annulés.

492.625 BSAR ont été souscrits et il en résulte un encaissement de 394 milliers d'euros par la société. Si l'ensemble des BSAR souscrits sont exercés, il en résulterait l'émission et l'admission de 492.625 actions, représentant 1,79% du capital de la société. Le produit de l'émission s'élèverait alors à 3.622 milliers d'euros.

20.6. Charges comptabilisées au titre des avantages sur instruments de capital

La charge totale comptabilisée en résultat en contrepartie des capitaux propres au titre des avantages sur instruments de capital s'élève à 1.129 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015.

NOTE 21 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent se présenter de la manière suivante:

21.1. Obligations contractuelles

Les engagements liés aux locations simples peuvent être présentés de la manière suivante:

| Locations | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Moins d'un an | 5 160 | 5 549 |
| Entre un et cinq ans | 6 849 | 5 505 |
| Au-delà de 5 ans | 838 | 133 |
| Engagement de locations | 12 847 | 11 186 |

Il s'agit principalement d'engagements liés aux locations immobilières.

21.2. Garanties données

Le Groupe VALTECH a consenti les garanties suivantes:

| Garanties données | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|--|-------------------|-------------------|
| Garanties dans le cadre des baux immobiliers | 698 | 594 |
| Garantie de bonne fin | - | - |
| Garantie liées aux moyens de financement | - | 824 |
| Engagement total | 698 | 1,418 |

Garantie donnée dans le cadre de baux immobiliers :

Il s'agit en particulier d'une garantie bancaire consentie en France au bailleur des locaux de Paris.

Garantie donnée liée aux moyens de financement :

Au 31 décembre 2014, la principale ligne de crédit, tirée à hauteur de 824 milliers d'euros, était la ligne de crédit conclue par VT Solutions aux Etats Unis d'Amérique. Cette ligne de crédit était contre-garantie par les actifs de la filiale. Au 31 décembre 2015, cette ligne est intégralement remboursée et annulée et la garantie afférente est réduite à zéro.

21.4. Garanties reçues

Le Groupe ne détient pas de garantie octroyée par des tiers à son profit. Les garanties reçues d'établissements financiers à son profit et émises à sa demande sont présentées en garanties données.

NOTE 22 – PARTIES LIEES

22.1. Parties liées

Les transactions (incluant les honoraires de missions d'assistance spécifiques de S. Lombardo) conclues à des conditions normales de marché entre le groupe et les parties liées, sont les suivantes :

| Societe | Prestations | Lien | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|--------------------------------|-------------|--------------------|--------------|--------------|
| A3 Investissements | Conseil | Sebastian Lombardo | 1 209 | 1 114 |
| Executive Technologies Partner | | | | |
| Twenty Plus Consulting | Conseil | Tomas Nores | 828 | 750 |
| | | | 2 037 | 1 864 |

22.2. Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration

Rémunération des mandataires sociaux de Valtech SE due au titre des exercices 2015 et 2014 :

Au titre de l'exercice 2015, aucune rémunération n'a été attribuée aux mandataires sociaux de Valtech SE au titre de leur mandat.

Au titre de l'année 2015, les mandataires sociaux de VALTECH S.E., société mère du groupe, ont eu droit en cette qualité à des jetons de présence pour leur participation aux travaux du conseil d'administration. Cette rémunération n'a pas été versée et le conseil d'administration n'a pas décidé de l'allocation des jetons de présence entre ses membres. La rémunération des mandats sociaux, au titre des exercices 2014 et 2015 se présente de la manière suivante :

| | 31-déc.-15 | 31-déc.-14 |
|--|------------|------------|
| Avantage court terme | - | - |
| Avantage postérieur à l'emploi | - | - |
| Jetons de présence | - | 100 |
| Avantage en nature | - | - |
| Indemnité de fin de contrat de travail | - | - |
| Charge de la période | - | 100 |

Le Président Directeur Général de Valtech SE, Sébastien Lombardo, a droit comme les autres membres du conseil d'administration à des jetons de présence au titre de participation aux travaux du conseil d'administration. Cependant, le conseil d'administration n'ayant pas statué sur les modalités d'attribution des jetons de présence, aucune rémunération ne figure à ce titre dans le tableau des rémunérations perçues par M. Sébastien Lombardo. Il convient d'observer, que dans le cadre de missions d'assistance spécifique, soumise aux dispositions de l'article L225-38 du Code de commerce, des sociétés qu'il détient et ou dirige, sont amenées à facturer des honoraires. Ces honoraires sont détaillés dans la note 22.1.

22.3. Montants alloués aux organes de direction

Les montants alloués aux 4 membres du comité exécutif du groupe VALTECH sous forme de rémunération ou d'honoraires comptabilisés au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 2.913 milliers d'euros. Au titre de l'exercice 2014, les rémunérations ou honoraires comptabilisés alloués aux 4 membres du comité exécutif du groupe VALTECH s'élevaient à 2.747 milliers d'euros.

Pour l'exercice 2015, ce montant se compose de 2.039 milliers d'euros d'honoraires, détaillés dans la note 22.1 et de 873 milliers d'euros de rémunérations.

NOTE 23 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée

A l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Valtech SE, l'initiateur de l'offre, la société SiegCo, a acquis, au prix unitaire de 11,50 € par action, 2 595 863 actions Valtech sur le marché.

Préalablement à l'ouverture de l'offre le 12 janvier 2016, SiegCo avait déjà acquis sur le marché 1 405 786 actions Valtech, entre le 15 décembre 2015, début de la période d'offre, et le 11 janvier 2016. À la clôture de l'offre, SiegCo détient par conséquent de concert avec la société Verlinvest, 24 165 832 actions Valtech soit 87,87% du capital et autant de des droits de vote.

Par ailleurs l'Assemblée générale du 5 juin 2016 a autorisé l'annulation des 929 721 actions auto-détenues sans réduction de capital. A l'issue de cette opération, SiegCo détient de concert avec Verlinvest 90,9% du capital de la société.

Cession des activités historiques aux Etats-Unis

La société Valtech Services, filiale américaine du groupe, a cédé le 1^{er} janvier 2016 son activité de services informatiques, classée comme actifs disponibles à la vente depuis le 30 juin 2015. Cet accord n'a pas d'autre conséquence sur les comptes consolidés annuels 2015 que l'encaissement du produit de cession qui figure dans la trésorerie des activités non poursuivies, et sa contrepartie en produits constatés d'avance. Le contrat de cession prévoit des versements de compléments de prix qui ne sont pas encore déterminés. Hors ces compléments de prix, la cession se solderait par une moins-value de 236 milliers d'euros.

Contrat d'acquisition d'un fonds de commerce en Argentine

Valtech SE s'est engagé à acquérir avant le 30 juin 2016 le fonds de commerce de la société Graion, établie à Buenos Aires, sous réserve des autorisations réglementaires nécessaires à cette opération. Cette acquisition permettra au groupe Valtech de renforcer ses capacités de production sur la zone Amérique grâce aux savoir-faire des 30 consultants en marketing digital que compte la société Graion. Cette opération est sans incidence sur les comptes de l'exercice 2015.

NOTE 24 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| (en milliers d'euros) | Exercice 2015 | | Exercice 2014 | |
|--|---------------------|-----------|---------------------|-----------|
| | Deloitte & Associés | G. Drancy | Deloitte & Associés | G. Drancy |
| Audit | | | | |
| - Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | |
| Emetteur | 151 | 33 | 104 | 47 |
| Filiales | 155 | | 156 | 24 |
| - Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | |
| Emetteur | - | | 70 | |
| Filiales | 19 | | 78 | |
| Sous-total | 325 | 33 | 408 | 71 |
| Autres prestations | | | | |
| - Juridique, fiscal, social | | | | |
| - Autres | | | | |
| Sous-total | - | - | - | - |
| TOTAL | 325 | 33 | 408 | 71 |